



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2020-141

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

CHU BORDEAUX

33-2020-09-01-011 - decision d ouverture de concours de technicien hospitalier domaine électrique en vue de pourvoir deux postes au chu de bordeaux (2 pages) Page 3

CHU DE BORDEAUX

33-2020-09-01-012 - Délégation de signature de Mme de SURGY, CHU de Bordeaux (2 pages) Page 6

33-2020-09-01-013 - Délégation de signature Secrétariat général et développement durable CHU de Bordeaux (2 pages) Page 9

DDTM DE LA GIRONDE

33-2020-03-30-008 - Arrêté Préfectoral portant application du régime forestier pour certains bois situés sur les territoires des communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch (4 pages) Page 12

FONDATION ROUX

33-2020-08-28-005 - Arrêté de nomination Monsieur Olivier SIMON (1 page) Page 17

33-2020-09-01-015 - Basque Delegation signature Fondation Roux (1 page) Page 19

33-2020-09-01-014 - BOURSIER - Délégation de signature FONDATION ROUX (1 page) Page 21

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2020-08-28-004 - Arrêté déterminant le périmètre des bureaux de vote à compter du 1er janvier 2021 et fixant les conditions d'inscription sur les listes électorales de certaines catégories d'électeurs (32 pages) Page 23

CHU BORDEAUX

33-2020-09-01-011

decision d ouverture de concours de technicien hospitalier
domaine electrique en vue de pourvoir deux postes au chu
de bordeaux

DÉCISION N° 2020-152

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
VU le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier des techniciens et techniciens supérieurs de la fonction publique hospitalière,
VU l'arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers

DECIDE

ARTICLE I Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux en vue de pourvoir 2 **postes** de Technicien Hospitalier domaine « Contrôle, gestion, installation et maintenance technique : Installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes ».

ARTICLE II Peuvent faire acte de candidature, les candidats remplissant les conditions d'accès à la fonction publique hospitalière :

- jouir de ses droits civiques,
- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de ces fonctions,
- n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de Technicien hospitalier, domaine « Contrôle, gestion, installation et maintenance technique : Installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes ».
- pour les candidats de sexe masculin, se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée.

Les candidats doivent être **titulaires d'un baccalauréat technologique** ou d'un **baccalauréat professionnel** ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, **correspondant à l'une des spécialités** mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 12 octobre 2011, dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens hospitaliers, **soit «Contrôle, gestion, installation et maintenance technique : Installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes ».**

Les pères et mères de trois enfants n'ont toutefois besoin d'aucun diplôme.

ARTICLE III Les personnes remplissant les conditions ci-dessus énoncées et intéressées par ce concours devront adresser leur dossier d'inscription à la Direction Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, Département des Ressources Humaines, Secteur recrutement-concours, 12 rue Dubernat, 33404 TALENCE cedex, avant le :

Date de clôture des inscriptions : **JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020, cachet de La Poste faisant foi**

ARTICLE IV Ce concours est publié et affiché dans tous les établissements du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, dans l'Agence régionale de santé d'Aquitaine, dans les préfetures et sous-préfetures de la région Aquitaine, et inséré au recueil des actes administratifs des préfetures

des départements de la région Aquitaine. Il est également publié par voie électronique sur le site internet de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine.

ARTICLE V Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la **sélection, par le jury**, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat, ainsi que des éventuelles expériences professionnelles. Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un **entretien à caractère professionnel** avec le jury se décomposant :

— en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien hospitalier notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : cinq minutes au plus) ;

— en un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt (durée : vingt-cinq minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de trente minutes : coefficient 2.

Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 20 sur 40.

ARTICLE VI Le jury de ce concours sera composé comme suit :

1° **Le directeur de l'établissement organisateur** du concours ou son représentant, président ;

2° **Deux fonctionnaires hospitaliers de catégorie A** en fonction dans le ou les départements dans lesquels sont situés le ou les établissements concernés, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours, **dont un au moins, extérieur à l'établissement** ou aux établissements où les postes sont à pourvoir ;

3° **Un technicien supérieur hospitalier de 1re classe** en fonction dans le département ou les départements voisins, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours ;

4° **Un professeur d'enseignement technique enseignant** dans la ou les spécialités ouverte(s) au concours désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours.

ARTICLE VI Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 1 septembre 2020

Pour le Directeur Général,
et par délégation,
Le Directeur de l'Organisation
Pôle des Ressources humaines,

François SADRAN

CHU DE BORDEAUX

33-2020-09-01-012

**Délégation de signature de Mme de SURGY, CHU de
Bordeaux**

Bordeaux, le 1^{er} septembre 2020

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du président de la République, en date du 16 août 2019 nommant Monsieur Yann BUBIEN directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux, à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction en vigueur au 1^{er} septembre 2020.

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Monsieur Yann BUBIEN**, directeur général du CHU de Bordeaux, concernant la direction du cabinet du directeur général et la direction des affaires internationales.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à ce domaine de compétence.

En cas d'absence de la délégataire, toute décision urgente peut être soumise à la signature du directeur général.

A son initiative, la délégataire tient le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRE

La personne suivante reçoit délégation :

- **Madame Gaëlle de SURGY**, directrice du cabinet, directrice des affaires internationales et directrice référente du pôle spécialité médicale.

Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION DU CABINET DU DIRECTEUR GENERAL

Madame Gaëlle de SURGY reçoit délégation permanente de signature pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion du cabinet du directeur général du CHU de Bordeaux.

Madame Gaëlle de SURGY reçoit en outre délégation permanente de signature pour :

- tous les courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur,
- les décisions relatives à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence portant sur les personnels placés sous son autorité.

Madame Gaëlle de SURGY reçoit en outre délégation permanente de signature pour :

- les conventions d'application des accords-cadres de partenariat signés par le directeur général dans les domaines de coopération hospitalière internationale.

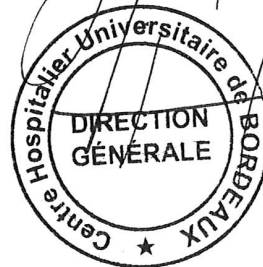
Article 4 – EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2020.

La présente décision sera communiquée au Trésorier principal, au Président du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde.

Le directeur général,

Yann BUBIEN



CHU DE BORDEAUX

33-2020-09-01-013

Délégation de signature Secrétariat général et
développement durable CHU de Bordeaux

Bordeaux, le 1^{er} septembre 2020

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du président de la République, en date du 16 août 2019 nommant Monsieur Yann BUBIEN directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux, à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction en vigueur au 1^{er} septembre 2020.

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Monsieur Yann BUBIEN**, directeur général du CHU de Bordeaux, concernant le secrétariat général et le développement durable.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à ces domaines de compétence.

En cas d'absence des délégués, les services du secrétariat général et développement peuvent soumettre une décision urgente à la signature du directeur général.

A leur initiative, les délégués tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Monsieur Raphaël YVEN**, secrétaire général et directeur du développement durable,
- **Monsieur Romain BLANC**, attaché d'administration hospitalière, secteur « autorisations, CPOM et projet d'établissement »,
- **Madame Marie-Anaïs GOUPIL**, attachée d'administration hospitalière, secteur « affaires générales »,

Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AU SECRETARIAT GENERAL ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS SON ENSEMBLE

Monsieur Raphaël YVEN reçoit délégation permanente de signature pour tout document, engagement et correspondance se rapportant à la gestion du secrétariat général et du développement durable.

Monsieur Raphaël YVEN reçoit en outre délégation permanente de signature :

- les courriers, conventions ou décisions nécessaires à la continuité des activités au sein de l'établissement,
- tous les courriers, décisions, notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur,
- les décisions relatives à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence portant sur les personnels placés sous son autorité.

Monsieur Raphaël YVEN reçoit en outre délégation permanente de signature :

- les actes liés à la présidence de la commission des marchés,
- tous les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget,
- tous les actes liés à la fonction de gestion et de nomination des personnels,
- tous les documents relatifs aux marchés publics,
- tous les documents relatifs à des actions en justice et concernant le domaine de la commande publique,
- tous les actes liés à la gestion des affaires de l'établissement, autres que ceux énumérés à l'article L.6143-1 du code de la santé publique,
- les conventions d'application des accords-cadres de partenariat signés par le directeur général dans les domaines de coopération hospitalière locale, régionale et nationale.

Ont en outre délégation permanente de signature **Monsieur Romain BLANC** et **Madame Marie-Anaïs GOUPIL** pour les pièces suivantes relevant de leurs domaines de compétences :

- les autorisations d'absence ou de congés pour les personnes relevant de leur autorité,
- les correspondances avec des tiers ou des prestataires (courriers informatifs, réponses à des sollicitations externes),
- les correspondances avec les autorités de tutelles, la gestion des enquêtes et des dossiers d'autorisation.

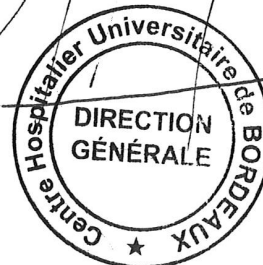
Article 4 – EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter du 1er septembre 2020.

La présente décision sera communiquée au Trésorier principal, au Président du Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde.

Le directeur général,

Yann BUBIEN



DDTM DE LA GIRONDE

33-2020-03-30-008

Arrêté Préfectoral portant application du régime forestier
pour certains bois situés sur les territoires des communes
de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

ARRÊTE PREFECTORAL

**Portant application du régime forestier pour certains bois situés
sur les territoires des communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch**

LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,

- VU** les articles L.211-1, L214-3, R.214-1, R 214-2 et R.214-6 à 8 du Code Forestier,
VU la circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture DGFAR/SDFB/C2003-5002 du 3 avril 2003,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2019,
VU le rapport de présentation et le Procès-Verbal de reconnaissance préalable en date du 23 décembre 2019,
VU l'avis de M. le Directeur d'Agence de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS à BRUGES en date du 24 mars 2020,
VU l'avis de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer en date du 25 mars 2020,
VU le plan des lieux,
SUR proposition du Secrétaire Général,

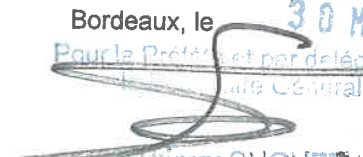
ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le Régime Forestier est appliqué sur les parcelles boisées désignées dans la liste jointe en annexe, propriété de la **commune de La Teste-de-Buch** et sises sur le territoire des communes de La Teste-de-Buch et Gujan-Mestras, **soit une surface totale de 216 ha 38 a 44 ca.**

ARTICLE 2 - La présente décision ne préjuge pas des suites données aux instructions des autres procédures.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Gironde dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou être déféré devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les mêmes conditions de délai.

ARTICLE 4 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Monsieur le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts à Bruges, Monsieur le Maire de la Commune de La Teste-de-Buch, Madame le Maire de la Commune de Gujan-Mestras sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'Etat dans le Département de la Gironde et affiché en Mairies de La Teste-de-Buch et Gujan-Mestras.

Bordeaux, le **30 MARS 2020**
Pour la Préfète et par délégation,
Secrétaire Général

Thierry SUQUET

Annexe à l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier pour certains bois situés sur les territoires des communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch

PARCELLES CONCERNEES PAR L'APPLICATION DU REGIME FORESTIER				
COMMUNE	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	Superficie SIG (ha)	Surface cadastrale d'application du Régime Forestier (ha)
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0162	0,2693	0,2744
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0163	8,9421	8,9784
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0167	8,2545	8,2795
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0168	2,3588	2,3871
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0169	1,3278	1,0802
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0170	2,1710	2,2023
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0171	9,2595	9,3531
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0172	8,9336	8,9010
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0173	0,2753	0,2890
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0174	0,3271	0,3272
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0175	10,1172	10,1652
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0176	10,4336	10,4652
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0177	1,5658	1,4797
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0180	9,8900	9,8903
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0183	0,7588	0,7760
Gujan-Mestras	SAINTE CLOTILDE	OG 0288	0,4271	0,4600
Gujan-Mestras	SAINTE CLOTILDE	OG 0296	0,3817	0,4152
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0734	16,5758	16,5057
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0735	9,8046	9,7252
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0736	14,8582	14,9500
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0737	7,8437	7,8848
Gujan-Mestras	SAINTE CLOTILDE	OG 1268	5,3871	5,3890
Gujan-Mestras	SAINTE CLOTILDE	OG 1272	5,4212	5,4490
Total Gujan-Mestras			135,5837	135,6275
La Teste-de-Buch	LE COURNEAU	AY 0308	3,9778	4,0454
La Teste-de-Buch	LE COURNEAU	AY 0525p	40,3248	40,3248
La Teste-de-Buch	RTE DE CAZAUX	AY 0528p	3,3116	3,3116
La Teste-de-Buch	LE PETIT COURNEAU	CO 0039p	14,3234	14,3234
La Teste-de-Buch	LE PETIT COURNEAU	CO 0106p	18,7517	18,7517
Total La Teste de Buch			80,6893	80,7569
TOTAL APPLICATION REGIME FORESTIER			216,2730	216,3844

Annexe à l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier pour certains bois situés sur les territoires des communes de Gujan-Mestras et de La Teste-de-Buch

PARCELLES CONCERNEES PAR L'APPLICATION DU REGIME FORESTIER				
COMMUNE	ADRESSE	REFERENCES CADASTRALES	Superficie SIG (ha)	Surface cadastrale d'application du Régime Forestier (ha)
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0162	0,2693	0,2744
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0163	8,9421	8,9784
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0167	8,2545	8,2795
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0168	2,3588	2,3871
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0169	1,3278	1,0802
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0170	2,1710	2,2023
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0171	9,2595	9,3531
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0172	8,9336	8,9010
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0173	0,2753	0,2890
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0174	0,3271	0,3272
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0175	10,1172	10,1652
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0176	10,4336	10,4652
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0177	1,5658	1,4797
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0180	9,8900	9,8903
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0183	0,7588	0,7760
Gujan-Mestras	SAINTE CLOTILDE	OG 0288	0,4271	0,4600
Gujan-Mestras	SAINTE CLOTILDE	OG 0296	0,3817	0,4152
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0734	16,5758	16,5057
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0735	9,8046	9,7252
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0736	14,8582	14,9500
Gujan-Mestras	VAUCLUSE	OG 0737	7,8437	7,8848
Gujan-Mestras	SAINTE CLOTILDE	OG 1268	5,3871	5,3890
Gujan-Mestras	SAINTE CLOTILDE	OG 1272	5,4212	5,4490
Total Gujan-Mestras			135,5837	135,6275
La Teste-de-Buch	LE COURNEAU	AY 0308	3,9778	4,0454
La Teste-de-Buch	LE COURNEAU	AY 0525p	40,3248	40,3248
La Teste-de-Buch	RTE DE CAZAUX	AY 0528p	3,3116	3,3116
La Teste-de-Buch	LE PETIT COURNEAU	CO 0039p	14,3234	14,3234
La Teste-de-Buch	LE PETIT COURNEAU	CO 0106p	18,7517	18,7517
Total La Teste de Buch			80,6893	80,7569
TOTAL APPLICATION REGIME FORESTIER			216,2730	216,3844

FONDATION ROUX

33-2020-08-28-005

Arrêté de nomination Monsieur Olivier SIMON

ARRÊTÉ

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION


- Vu l'article L 6141-1 du code de la santé publique ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 modifié relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- Vu l'arrêté du 18 décembre 2014, titularisant Monsieur SIMON Olivier, élève-directeur à l'École des Hautes Études en Santé Publique à RENNES (Ille-et-Vilaine), dans le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et l'affectant en qualité de directeur adjoint aux EHPAD de SOULAC-SUR-MER et de VERTHEUIL (Gironde), à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- Vu les avis de vacance d'emplois de directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux parus au Journal officiel de la République le 23 février 2020 ;
- Vu l'avis du comité de sélection compétent en séance du 25 juin 2020 ;
- Vu l'avis du 26 août 2020 de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 -** A compter du 1^{er} septembre 2020, Monsieur SIMON Olivier directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (classe normale), directeur adjoint aux EHPAD de SOULAC-SUR-MER et de VERTHEUIL (Gironde), est affecté en qualité de directeur desdits établissements.
- ARTICLE 2 -** Monsieur SIMON Olivier reste placé au 6^e échelon de la classe normale, correspondant à l'indice brut : 762 (ancienneté dans l'échelon comptant du : 01/01/2019).
- ARTICLE 3 -** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Paris, le 28 août 2020

Pour la directrice générale et par délégation,
Le chef du département de gestion des directeurs


Annick VAN-HERZELE

FONDATION ROUX

33-2020-09-01-015

Basque Delegation signature Fondation Roux



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Au bénéfice de : Audrey BASQUE, adjoint des cadres de l'EHPAD de la Fondation Roux à Vertheuil médoc

LE DIRECTEUR DES EHPAD DE VERTHEUIL ET DE SOULAC/MER,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.315-17,

Vu la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'Arrêté de l'ARS en date du 28 août 2020 nommant Monsieur Olivier SIMON, à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le cadre de la convention de direction commune, directeur des EHPAD de Vertheuil en médoc et de Soulac sur mer,

Vu la décision portant nomination de Madame Audrey BASQUE, Adjoint des cadres hospitaliers titulaire, à compter du 1^{er} juin 2020, sur le poste d'adjointe de direction de l'EHPAD de la Fondation Roux à Vertheuil médoc,

DECIDE

Article 1 : En l'absence du directeur et/ou du directeur adjoint, Madame Audrey BASQUE, cadre B, assure l'autorité hiérarchique sur le personnel de l'EHPAD de la Fondation Roux à Vertheuil médoc.

Article 2 : Madame Audrey BASQUE bénéficie d'une délégation de signature sur le site de Vertheuil médoc, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur chef d'établissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

- Tous les actes relatifs à l'admission, à l'orientation et à la prise en charge des personnes accompagnées à l'Ehpad de Vertheuil et notamment la signature des contrats de séjour ;
- Tous les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Ehpad de Vertheuil, et notamment les notes de service et d'information ;
- Les actes relatifs à la gestion des achats, notamment la signature des bons de commandes dans la limite d'un montant 15 000 euros ;
- Les actes relatifs à la gestion de l'ensemble des personnels et notamment les actes relatifs à la liquidation de la paie des personnels, au recrutement et à l'affectation, à la formation ;
- Les actes relatifs à l'usage, à l'aménagement, à la maintenance du patrimoine bâti affecté aux activités de l'Ehpad de Vertheuil.

Article 3 : Madame Audrey BASQUE est tenue de rendre compte régulièrement des actes pris dans l'exercice de cette délégation auprès du directeur chef d'établissement des Ehpad de Vertheuil et de Soulac sur mer.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et peut faire l'objet d'un retrait immédiat par le directeur chef d'établissement des Ehpad de Vertheuil et de Soulac sur mer.

La présente délégation de signature cesse de produire ses effets si Madame Audrey BASQUE, Adjoint des cadres hospitaliers et/ou Monsieur Olivier SIMON, directeur chef d'établissement, n'exercent plus les fonctions au titre desquelles la présente délégation a été établie.

Article 5 : La présente décision portant délégation de signature sera communiquée par :

- une remise du document à l'intéressé,
- une transmission au trésorier, comptable public de l'EHPAD de Vertheuil médoc
- une publication au recueil des actes administratifs à la Préfecture de la Gironde.

Lu et approuvé

Audrey BASQUE
Adjoint des cadres

Fait à Vertheuil médoc, le 1^{er} septembre 2020

Olivier SIMON
Directeur

71-73, route des Lacs - 33780 SOULAC SUR MER
☎ 05 56 73 50 50 - ☎ 05 56 41 45 64
e-mail : contact@ehpad-compostelle.org

FONDATION ROUX

33-2020-09-01-014

BOURSIER - Délégation de signature FONDATION
ROUX



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Au bénéfice de : Alain BOURSIER, Infirmier coordonnateur de l'EHPAD de la Fondation Roux à Vertheuil

LE DIRECTEUR DES EHPAD DE VERTHEUIL ET DE SOULAC/MER,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.315-17,

Vu la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'Arrêté de l'ARS en date du 28 août 2020 nommant Monsieur Olivier SIMON, à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le cadre de la convention de direction commune, directeur chef d'établissement des EHPAD de Vertheuil en médoc et de Soulac sur mer,

Vu la décision portant nomination de Monsieur Alain BOURSIER, Infirmier en soins généraux contractuel, à compter du 1^{er} février 2020, sur le poste d'encadrement des soins de l'EHPAD de la Fondation Roux à Vertheuil,

DECIDE

Article 1 : En l'absence du directeur et/ou du directeur adjoint et durant les périodes d'astreintes administratives, Monsieur Alain BOURSIER, cadre A, assure l'autorité hiérarchique sur le personnel de l'EHPAD de la Fondation Roux à Vertheuil.

Article 2 : Monsieur Alain BOURSIER bénéficie d'une délégation de signature sur le site de Vertheuil, dans la limite de ses attributions et au nom du directeur chef d'établissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

- Tous les actes relatifs à l'admission, à l'orientation et à la prise en charge des personnes accompagnées à l'Ehpad de Vertheuil et notamment la signature des contrats de séjour ;
- Tous les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Ehpad de Vertheuil, et notamment les notes de service et d'information ;
- Les actes relatifs à la gestion des achats, notamment la signature des bons de commandes dans la limite d'un montant 5 000 euros ;
- Les actes relatifs à la gestion de l'ensemble des personnels et notamment les actes relatifs au recrutement et à l'affectation, à la formation ;
- Les actes relatifs à l'usage, à l'aménagement, à la maintenance du patrimoine bâti affecté aux activités de l'Ehpad de Vertheuil.

Article 3 : Monsieur Alain BOURSIER est tenu de rendre compte régulièrement des actes pris dans l'exercice de cette délégation auprès du directeur chef d'établissement des Ehpad de Vertheuil et de Soulac sur mer.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et peut faire l'objet d'un retrait immédiat par le directeur chef d'établissement des Ehpad de Vertheuil et de Soulac sur mer.

La présente délégation de signature cesse de produire ses effets si Monsieur Alain BOURSIER, Infirmier coordonnateur et/ou Monsieur Olivier SIMON, directeur chef d'établissement, n'exercent plus les fonctions au titre desquelles la présente délégation a été établie.

Article 5 : La présente décision portant délégation de signature sera communiquée par :

- une remise du document à l'intéressé,
- une transmission au trésorier, comptable public de l'EHPAD de Vertheuil médoc
- une publication au recueil des actes administratifs à la Préfecture de la Gironde.

Lu et approuvé
L'infirmier coordonnateur

Alain BOURSIER

Fait à Vertheuil médoc, le 1^{er} septembre 2020

Le directeur,
Olivier SIMON

71-73, route des Lacs - 33780 SOULAC SUR MER

☎ 05 56 73 50 50 - ☎ 05 56 41 45 64

e-mail : contact@ehpad-compostelle.org

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2020-08-28-004

Arrêté déterminant le périmètre des bureaux de vote à compter du 1er janvier 2021 et fixant les conditions d'inscription sur les listes électorales de certaines catégories d'électeurs



Arrêté du **28 AOUT 2020**

déterminant le périmètre des bureaux de vote à compter du 1^{er} janvier 2021 et fixant les conditions d'inscription sur les listes électorales de certaines catégories d'électeurs

La Préfète de la Gironde

- VU** la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales, entrant en vigueur le 1er janvier 2019 ;
- VU** la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrant en vigueur le 1er janvier 2019 ;
- VU** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des deux lois susvisées, établissant notamment que les scrutins organisés jusqu'au 10 mars 2019 ont lieu sur la base des listes électorales arrêtées au 28 février 2018 ;
- VU** le code électoral et notamment son article R.40 ;
- VU** la circulaire ministérielle INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007 portant instruction relative au déroulement des opérations électorales selon laquelle un même bureau de vote ne doit pas excéder, autant que possible, plus de 800 à 1000 électeurs inscrits ;
- VU** la circulaire ministérielle INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
- VU** la circulaire ministérielle NOR/INTA 1637796J du 17 janvier 2017 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
- SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article premier : Au terme du décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application des deux lois organique et ordinaire du 01 aout 2016, l'arrêté préfectoral déterminant chaque année le périmètre des bureaux de vote entre en application au 01 janvier de l'année suivante.

A compter du 01 janvier 2021, le nombre total des bureaux de vote institués dans le département de la Gironde s'établit à **1387**.

Article 2 : Les bureaux de vote recensés pour chaque commune du département de la Gironde, avec indication de leur périmètre géographique, sont annexés au présent arrêté.

Article 3 : Les électeurs sont rattachés à un bureau de vote au regard du motif qui justifie leur inscription. Ainsi, les électeurs nouvellement inscrits sont rattachés au bureau de vote dans le périmètre duquel se trouve leur domicile ou leur résidence.

De même, les Français établis hors de France qui auront fait le choix d'être inscrits sur la liste communale, lorsqu'ils sont inscrits au titre de leur lieu de naissance, de leur dernier domicile ou de celui d'un de leurs parents, sont rattachés au bureau de vote correspondant à leur lieu de naissance ou à ce domicile.

A défaut, lorsqu'il s'avère impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote, l'intéressé est rattaché au bureau de vote centralisateur de la commune.

Les dispositions du précédent alinéa s'appliquent dans les mêmes conditions notamment pour les personnes rattachées à la commune au titre de leur situation personnelle listée ci-dessous :

- les Français établis hors de France visés par l'article L. 12 du code électoral ;
- les militaires visés par l'article L. 13 du code électoral ;
- les personnes sans domicile stable ayant été, à leur demande, inscrites sur la liste électorale de la commune où est situé l'organisme auprès duquel elles ont élu domicile en application de l'article L. 264-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- ainsi que les marinières et les personnes visées par l'article L. 15 du code électoral.

Article 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Mmes et MM. les Sous-Préfets, Mmes et MM. les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde et affiché partout où besoin sera.

Bordeaux, le **28 AOUT 2020**

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

Table with 12 columns: AR, Arrondissement, Circo lég, CA, Canton, CodeInsee, Commune, N°BV, DénominationBureauVote, AdresseBureauVote, Adresse2BureauVote, Bureau centralisateur Canton, Bureau centralisateur Canton, Mention périmètre (compris dans ou délimité par), Périmètre. Rows list various municipalities and voting districts in the Bordeaux area, including Blanquefort, Blaye, Blignacq, Bonnetan, Bonzac, Bordeaux, and various arrondissements like Mairie, Maternelle, etc.

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

Table with columns: Arrondissement, Circo, CA, Canton, CodeInsee, Commune, N°B, Adresse1BureauVote, Adresse2BureauVote, Bureau centralisateur (oui, non), Bureau centralisateur Canton, Mention périmètre (compris dans ou délimité par), Périmètre. The table contains a large number of rows detailing election districts across various communes like Bordeaux, Libourne, and Langon.

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

Table with columns: AR, Arrondissement, Circo, CA, Canton, CodeInsee, Commune, N°BV, DénominationBureauVote, AdresseBureauVote, Adresse2BureauVote, Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non), Bureau centralisateur Canton, Mention périmètre (compris dans ou délimité par), Périimètre. Rows list various municipalities like Bordeaux, Libourne, Langon, and Medoc with their respective bureau details.

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

Table with columns: AR, Arrondissement, Circo lég, CA, Canton, CodeInsee, Commune, N°BV, DénominationBureauVote, AdresseBureauVote, Adresse2BureauVote, Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non), Bureau centralisateur Canton, Mention périmètre (compris dans ou délimité par), Périmètre. The table lists various voting stations across the Gironde department, including communes like Langon, Lanton, Larzac, and Libourne.

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

Table with 13 columns: AR, Arrondissement, Circo lég, CA, Canton, CodeInsee, Commune, N°BV, DénominationBureauVote, AdresseBureauVote, Adresse2BureauVote, Bureau centralisateur/Commune (unique, oui, non), Bureau centralisateur/ Canton, Mention périmètre (compris dans ou délimité par), Périmètre. Rows list various municipalities in Gironde like Bordeaux, Libourne, Bazas, etc., with their respective election bureau details.

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

Table with 15 columns: AR, Arrondissement, Circo l'éq, CA, Canton, CodeInsee, Commune, N°BV, DénominationBureauVote, Adresse1BureauVote, Adresse2BureauVote, Bureau centralisateur (oui, non), Bureau centralisateur Canton, Mention périmètre (compris dans ou délimité par), Périmètre. Rows list various communes and bureaux de vote across different arrondissements like Arcachon, Blaye, Langon, Montignac, etc.

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

AR	Arrondissement	Circo lég	CA	Canton	CodéInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 415	Saint-Gervais	0001	MAIRIE	Salle du conseil Municipal		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 416	Saint-Girons-d'Aiguevives	0001	SALLE DES FETES	LE BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 418	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 419	Saint-Hilaire-du-Bois	0001	SALLE DE REUNION	à proximité de la Mairie		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 420	Saint-Hippolyte	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Ilac	0001	ESPACE SIMONE VILLENAVE	40 avenue du Las		OUI	NON	DELIMITE PAR	Place Charles de Gaulle, impasse des Miriers, rue des Acacias, rue de Camarey, rue des Tamaris, rue du Crabey, rue de la Païède, impasse Pierre Lafocôtre, rue Louis Bréguet, impasse Charles Nungesser, impasse Alberto Santos Dumont, impasse François Coli, impasse des Bolers, rue des Cèpes, rue des Coulonnelles, rue des Coprin, impasse des Bidans, rue du Pas du Bois, allée des Charbonnières, avenue de Pierroton.
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Ilac	0002	ESPACE SIMONE VILLENAVE	40 avenue du Las		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue des Giroelles, avenue de Francillon, rue des Morilles, impasse des Mousserons, impasse de la Chêneira, impasse Videau, allée du Bois Doré, rue du Pas de la Crante, allée des Abeilles, allée des Papillons, impasse des Cigales, allée des Ecoreuils, rue des Chanterelles, rue des Armillaires, impasse des Lactaires, impasse Cantemerle, avenue du Duc de Lorge (impair entre avenue du Las et giratoire Tillon-Giroelles), avenue du Duc de Lorge (pair et impair entre giratoire Tillon-Giroelles et Berganton), allée d'Ilagnet (entre avenue du Duc de Lorge et avenue de Pierroton).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Ilac	0003	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de Tillon, rue de la Garluche, rue de la Pierre, allée d'Ilagnet (entre carrefour Bergeries-Tillon et avenue du Duc de Lorge), impasse du Pont de Cavernes, rue de la Craste Neuve, impasse des Arbusiers, impasse des Mouettes, impasse des Genêts, rue des Jonquilles, impasse de la Chêne, impasse des Justices, impasse Elise Droche, chemin de Robot, rue Louis Briot, impasse Roland Garros, impasse Charles Voisin, impasse Hélène Boucher, rue Jacqueline Aurio, impasse Drouot-Cotes, impasse Didier Daurat, impasse Georges Guynemer, rue Clément Ader, impasse Henri Farman, rue Jean Mermoz, impasse Maryste Bastié, place Antoine de Saint-Euphrasy, allée des Bergeries, avenue du Duc de Lorge (pair entre avenue du Las et giratoire Tillon-Giroelles), avenue du Las (impair du giratoire de la Fontaine au giratoire des Bergeries).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Ilac	0004	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue du Las (depuis le giratoire du collège jusqu'au feu du Las), avenue du Cap Ferret, chemin de Titon, rue du Grand Barrail, allée de Saussats, allée de Maisonnieux, allée de la Vignotte, allée des Gravettes, allée des Paons, impasse des Penitreaux, allée des Palombes, rue des Tourtelles, impasse de la Bugade, rue des Grives, rue des Lorots, rue de la Prist du Gard, impasse de la Molinie, rue de la Salicaire, rue des Ajonnes, allée de Berganton, impasse Ernest Demegès, allée des Primevères, chemin du Vigan, chemin de l'Ombrière.
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Ilac	0005	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue du Las (pair du giratoire de l'église au giratoire des Bergeries), allée du Pysan, avenue de la Clairière Saint-Jean, avenue du Bosout, rue des Faurettes, impasse des Alsaettes, rue des Mézanges, impasse des Vanneaux, rue des Pains, rue de la Peloue, rue de Bergos, impasse des Lilas, impasse des Bleuets, impasse des Coquelicots, impasse du Muguet, allée du Flamand, allée du Joli Bois, avenue des Chênes, allée des Bruyères, rue du Courtou, avenue des Pins (jusqu'au giratoire du Courtou).
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Ilac	0007	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue des Pins (depuis le giratoire du Courtou), impasse des Frères, rue des Fougères, allée du Parc, rue des Erables, impasse des Platanes, rue de Chambre, impasse des Sapinettes, allée des Epicias, allée de la Pignada, allée des Pinastres, avenue de Martignas, rue de la Matouque, impasse du Lauzey, rue de Mongran, rue de Chanlegrive, impasse Verlainne, impasse Lamarine, impasse Victor Hugo, avenue de Bordeaux (jusqu'au giratoire du Blayais), rue des Badins, impasse Louis Pasteur, rue Jolot Curie, impasse Denis Pajon, rue des Peiraires, impasse des Frères Lumière, impasse Alexandre Flemming, impasse Gutenberg.
2	BORDEAUX	6	3319	Mérignac-2	33 422	Saint-Jean-d'Ilac	0008	CENTRE ASSOCIATIF	180 place Charles de Gaulle		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue de Bordeaux (depuis le giratoire du Blayais jusqu'en limite de commune), chemin du Blayais, chemin de la Princesse, impasse des Audealles, allée des Anguillères, chemin du Libraire, allée Aristide Briand, allée Léon Jouhaux, allée Léon Bourgeois, allée Ferdinand Buisson, allée René Cassin, impasse Duke Ellington, allée Albert Schweitzer, allée Frédéric Passy, allée Louis Armstrong, allée Ella Fitzgerald, impasse Sarah Vaughan, allée Benjamin Franklin, allée Paul Langevin, allée Thomas Edison, rue Nicolas Copernic, rue André Marie Ampère, rue Blaise Pascal, rue Guy Lussac, impasse Johannes Kepler, allée de Peronette, impasse du Dinandier, impasse du Forgeron, allée des Deux Poteaux, allée Courbet, chemin de la Poudrière.
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 421	Saint-Jean-de-Baignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 423	Saint-Julien-Beychevelle	0001	SALLE DU CONSEIL			OUI	NON		Bourg de Saint Julien, lieux-dits « Talbot », « Barton », « La Mouline », « Le Tasta », « Le moulin Riche », « Lagrange ».
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 423	Saint-Julien-Beychevelle	0002	SALLE DES FETES			NON	NON		de Beychevelle, lieux-dits « Beaucaillou », « Graud-Larose ».
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 425	Saint-Laurent-d'Arce	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 426	Saint-Laurent-des-Combes	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 427	Saint-Laurent-du-Bois	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 428	Saint-Laurent-du-Plan	0001	MAIRIE	au bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 424	Saint-Laurent-Médoc	0001	SALLE DES MARIAGES			OUI	NON		au nord de la départementale 104 (comprise entre la route de Carcans et la route nationale 215)
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 424	Saint-Laurent-Médoc	0002	SALLE DES FETES			NON	NON		à l'est de la nationale 215 jusqu'à la limite de Saussac inclus
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 424	Saint-Laurent-Médoc	0003	SALLE DES FETES			NON	NON		au sud de la départementale 104 et de la nationale 215 y compris les villages de Corconnac et suivants
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 429	Saint-Léger-de-Balson	0001	MAIRIE	SALLE DE REUNION		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 431	Saint-Léon	0001	MAIRIE	14, route de Mondon		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 432	Saint-Louber	0001	SALLE DES FETES RAYMOND CASTAING	LIEU-DIT BENQUET		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0001	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		OUI	NON		au nord, par la Dordogne ; à l'est, par les communes de Izon et Saint Sulpice et Cameyrac ; au sud, par la voie ferrée Bordeaux-Paris ; à l'ouest, par l'avenue de Port et le chemin de la Cavernière
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0002	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par la voie ferrée Bordeaux-Paris ; à l'est, par la commune de Saint Sulpice et Cameyrac ; au sud, par la RD 242 (avenue de la République) ; à l'ouest, par le Chemin de la Cavernière.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0003	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par la RD 242 (avenue de la République) ; à l'est, par la commune de Saint Sulpice et Cameyrac ; au sud, par la commune de Montussan, le chemin du Roy, la rue du Truch et le chemin de la Liberté ; à l'ouest, par la commune de Sainte Eulalie, le chemin de Terrefort et le chemin de Mage
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0004	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par le chemin des Anglais ; à l'est, par le chemin de Mage, le chemin du Roy, la rue du Truch et le chemin de la liberté ; au sud, par les communes de Yvrac et Montussan ; à l'ouest, par la commune de Sainte Eulalie, le chemin de Terrefort et le chemin de Pomeyrie.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0005	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par la Dordogne ; à l'est, par les chemins Maubourget et la Cavernière, l'avenue du Port et la RD 115 (chemin du Pomeyrie) ; au sud, par le chemin de Terrefort ; à l'ouest, par les communes de Ambarès et Lagrave, Saint Vincent de Paul et Sainte Eulalie).
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 433	Saint-Loubès	0006	CENTRE CULTUREL	34-36 CHEMIN DE NICE		NON	NON		au nord, par la RD 242 (route d'Ambarès, avenue pasteur, avenue de la République) ; à l'est, par la rue Max Linder ; au sud, par le chemin des Anglais ; à l'ouest, par le chemin de Maubourget.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 434	Saint-Louis-de-Montferrand	0001	ECOLE MATERNELLE "LES BORDS DE GARONNE"			OUI	NON		Rue Marcel Boudy, rue Gaston Boucaeus, rue Louis Caillaud, rue Albert Chalaux, avenue Victor Hugo EDF, Gajus, avenue de la Garonne - du 95 au 195 côté impair et du 106 au 196 côté pair, rue Gaudin, Impasse Grande du Gos, avenue Victor Hugo, rue Camille Lafaye, rue Louis Lagardère, rue des Luriers, place de la Mairie, rue Louis Monteau, rue de la Paix, impasse de la Paix, rue Marcel Paul, impasse Pierre Pès, Place de la Révolution, rue Belle Rive, rue Jean Sabourain, groupe Scolaire
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 434	Saint-Louis-de-Montferrand	0002	FOYER INTERGENERATIONNEL	Rue Louis Monteau		NON	NON		Impasse Baudelaire, impasse Georges Baudry, rue Jean Michel Bertranet, rue Georges Brassens, avenue Jacques Brel, impasse André Brisson, rue Jolot Curie, rue Roger Espagnet, les Fonds de la Palanque, impasse Jean de la Fontaine, avenue de la Garonne - du 1 au 93 côté impair et du 2 au 104 côté pair, rue de la Jalle, impasse Jaumoullie, rue du Clos de Jourdanne, rue du Pré de Jourdanne, rue des Lilas, lieu-dit la Mothe, lieu-dit la Palanque, impasse Prévret, impasse Ronsard, rue des Rosiers, impasse Georges Sand, rue des Tamaris et rue Boris Vian, rue du Temps Passé, rue Lucie Aubrac
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 435	Saint-Macaire	0001	MAIRIE	8 allée des tilleuls		UNIQUE	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 436	Saint-Magne	0001	MAIRIE	12 route de Bordeaux		OUI	NON		Toute la commune
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 436	Saint-Magne	0002	SALLE DES FETES	LIEU DIT DOUENCE		NON	NON		Partie de la commune située au nord du chemin départemental 936 et délimitée par les communes de Saint Pey d'Armens, Saint Etienne de Lisse, Sainte Colombe, Belvès de Castillon et Castillon la Bataille
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 437	Saint-Magne-de-Castillon	0001	SALLE POLYVALENTE			OUI	NON		Partie de la commune située au sud du chemin départemental 936 et la commune de Sainte Terre et la rivière « Dordogne
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 437	Saint-Magne-de-Castillon	0002	SALLE POLYVALENTE			NON	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 438	Saint-Maixant	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 439	Saint-Mariens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 440	Saint-Martial	0001	SALLE DES FETES	12 le Bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

AR	Arondissement	Circo	CA	Canton	CodeInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournaise	33 442	Saint-Martin-de-Laye	0001	SALLE DES ASSOCIATIONS - 4 BOUTEILLE SUD			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 443	Saint-Martin-de-Lerm	0001	SALLE DE REUNION			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 444	Saint-Martin-de-Sècas	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournaise	33 445	Saint-Martin-du-Bois	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 446	Saint-Martin-du-Puy	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 441	Saint-Martin-Lacaussade	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 448	Saint-Médard-d'Eyrans	0001	SALLE DES FETES	Place du 11 novembre		OUI	NON		Allée Auguste Renoir, allée Paul Cézanne, Allée du Béat, Allée Coudouneau, Allée Dulac, Avenue du Cordon d'Or, Chemin du Pontet, Rue Bernard Buffet, Rue Rembrandt, Rue des Iris, Rue des Gilettes, Rue Edouard Manet, Rue P. Gauguin, Rue Salvador Dalí, Rue T. Lautrec, Rue Vincent Van-Gogh, Rue Pablo Picasso ainsi que les électeurs rattachés administratifs
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 448	Saint-Médard-d'Eyrans	0002	SALLE DES FETES	Place du 11 novembre		NON	NON		Allée des Mézanges, Allée du Milan, Rue des Micocouliers, Allée du Lavoir, Avenue de Carterane, Avenue de l'Esteyrolle, Avenue du 8 mai, Avenue de Baron, Chemin de la Bugonne, Côte de Monteroy, Place des Bouillours de cru, Place du XI novembre, Rue des Favettes, Rue du Lavoir, Rue du Milan, Allée Camille Claudel, Allée des Alamandiers, Allée des Cersiers, Allée des Erables, Allée des Brayères, Allées des Genêts, Allée des Pommerais, Avenue de Baron, Chemin du Muguet, Chemin du Cabernet, Rue des Cypres, Rue des Vigies
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 448	Saint-Médard-d'Eyrans	0003	SALLE DES FETES	Place du 11 novembre		NON	NON		Chemin des Bouvretails, Chemin de Mamant, Chemin du Château, Chemin du Petit Bréuil, Route de l'Isle Saint Georges, Allée de la Chapelle, Allée Naudin, Allée des Acacias, Allée des Châtagniers, Allée des Chênes, Allée des Fusains, Allée des Merisiers, Allée des Peupliers, Allée Cruzeau, Allée des Pins, Avenue du Sablé d'Expert, Chemin Glaudèche, Chemin de la Peguloye, Chemin de Météol, Chemin de Monts, Chemin des Marais, Chemin des Prés, Chemin des Rosses, Chemin des Sables, Chemin des Brouilloux, Chemin du Pin Parasol, Chemin du Priou, Rue des Tamaris, Route départementale 1113, Route des Brouilloux, Route de Larceby, Rue des Lauriers, Sentier du Cruzeau, Rue Muscadelle, Rue Sémillon, Rue des Eglantiers
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournaise	33 447	Saint-Médard-de-Guizières	0001	MAIRIE			OUI	NON		au sud de la route nationale 89
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournaise	33 447	Saint-Médard-de-Guizières	0002	SALLE DE LA ROSE GUIZIEROISE	24 COURS DU GENERAL DE GAULLE		NON	NON		au nord de la route nationale 89
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0001	CARRE DES JALLES - SALLE DES EXPOSITIONS	Place de la République		OUI	OUI		Passage Cadier, Place du 8 mai 1945, Place de l'Hôtel de Ville, Rue Jean Jaurès, Avenue Montesquieu, Rue Albert Menaut, Rue Francis Poulenc, Rue Jean Duperrier (du n° 57 au n°999), Place de la République, Chemin des Vergers, Rue François Mitterrand, Place François Mitterrand, Rue Antonin Larroque, Rue Armand Berlan, Rue Firmin Montaigne, Rue François Fourcade, Rue Pierre Lasserre et Rue Serge Nouilles
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0002	CENTRE 1	Ecole Maternelle Montaigne, annexe	Avenue de la Boétie	NON	NON		rue Clément Dessaules, rue Paul Dethomas, rue d'Aunis, allée du Béarn, rue de Gasconne, rue de Guyenne, rue du Languedoc, rue du Périgord, impasse Raoul Dunry, rue Saintonge, allée des anémones, avenue de la Boétie, avenue du Cramat, allée des Glycines, allée des Jonquilles, allée des mimosa, allée des roses, chemin de Tilly et avenue Montaigne du n°114 au n°178, avenue Montaigne du n°91 au n°145
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0003	LA GARENNE 1	Ecole Élémentaire de la Garenne - Hall principal	allée des Acacias	NON	NON		allée des chênes, allée des hêtres, allée des Iris, place des Ormeaux, allée des cèdres, allée des Aubépines, allée des Bruyères, allée des Fougères, allée des Genêts, rue des Ajonnes, rue des Vimes, rue des Chardons, allée des Ecureuils, allée des Escarrets, rue Frédéric Mistral, rue Jean Balde, allée des Mélézes, rue du docteur Romefort, chemin du Roy, rue Jasmin, rue du Trouquet, boulevard de l'Europe
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0004	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	23 rue Jean Duperrier		NON	NON		rue André Gendreau, place Charles Garraud, allée Dordins, impasse du Gabachot, rue Henri Dunant, rue Henri Martin, rue Jean Duperrier (du n° 2 au n° 38), rue Jean Duperrier (du n° 1 au n° 55), rue Maurice Cayrou, rue Toussaint Balestic, rue Maurice François, rue René Doriges, allée Joseph Cruchon, rue André Gide, rue Alphonse Daudet, rue Charles Baudelaire, chemin de Castelade, rue Charles Péguy, rue Elzéar Dugay, rue Gustave Flaubert, rue Honoré de Balzac, rue du Docteur Jules Esquem, rue Siendhal, rue Théobald Turon, chemin du Camp des Lanciers, chemin de Berry, rue Barlot, avenue Montaigne (du n° 1 au n° 89), route de Corbiac (du n° 2 au n° 106), rue Louis Mauret
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0005	GAJAC 1	Ecole Maternelle Villagespo	Salle de Jeu - rue Théophile Gautier	NON	NON		Avenue René Descartes, Rue Edouard Herriot, Rue Gambetta, Rue Charles Chaumel, Rue du docteur Corvisart, Avenue Montaigne (du n° 2 au n° 112), Passage Chaumel, Rue Alfred Nobel, Rue Alfred de Musset, Rue Dominique Ingres, Rue Georges Braque, Rue Paul Valéry, Rue Sully Prudhomme, Rue Théophile Gautier, Rue Léa Lagrange, Rue Pierre de Coubertin, Avenue de Berlican (du n°1 au n°25), Avenue de Berlican (du n°2 au n°40) Chemin de Bos, Allée de Pudo, rue Charles Chaumel
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0006	CERILLAN 1	Ecole élémentaire de Cérillan	avenue Voltaire - Réfectoire	NON	NON		avenue du Jeandron, allée de Terre Vieille, allée de la Rose des Sables, rue Fernand Labrousse, rue Amédée Berque, allée du Pont de la Pierre, rue du Point du Jour, allée des Etoiles, allée Camille Saint-Saëns, rue Georges Bizet, rue Vincent d'Indy, rue Erik Satie, allée des Préluces, rue Jules Massenat, avenue Voltaire, rue Henri Rol Tanguy, impasse Amédée Berque, allée des Symphonies, rue César Franck, complexe des Gravettes, Domaine de Rallye Souge,
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0007	HASTIGNAN 1	Ecole Élémentaire d'Hastignan - Grand Hall	chemin de Linas	NON	NON		Rue Charles Grandon, Rue du Pintou, Rue Henri Moissant, Rue Alain Gerbault, Rue Francis Plessier, Rue Jean Berth, Rue Jean Bouin, Rue Jules Ladouméque, Rue Marcel Cerdan, Rue Roland Garros, Rue Yves du Manoir, Rue Hector Berlioz et Rue Pierre Ramond (du n° 2 au n° 120)
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0008	MAGUDAS 1	Ecole Élémentaire Carrié - Réfectoire	rue du Commandant Charcot	NON	NON		Allée Denis Diderot, Rue Charles Darwin, Rue Desfontaines, Avenue Denis Papin, Rue Félix Dujardin, Avenue de Pagnot, Rue Linné, Rue Louis Daubenton, Rue Robespierre, Rue Jacques Brisot, Allée de la Convention, Rue de la Convention, Allée Jacques Brisot, Rue de Poupay, Allée de Poupay, Impasse Robespierre, Avenue Robespierre, Allée Fauriel, Rue Madame Roland, Place Georges Blanc, Rue François Arago, Rue Georges Buffon, Avenue Guy Lussac, Rue Jean Henri Fabre, Avenue de Martignan, Rue Pierre Hagon, Impasse Donat, Rue Adrienne Holland, Rue du Lieutenant Colonel Le Toullier, Rue du Sous-Lieutenant Lutin, Rue du 92ème Bataillon du Génie, Résidence de l'Air, Rue Bertholet, Rue Lavossier
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0009	CORBIAC 1	Salle Polyvalente	avenue du Haillan	NON	NON		Chemin Lafon (du n° 1 au n° 41), Allée Aimé Césaire, Rue du docteur Magendie, Rue Claude Lorrain, Rue Fleming, Rue Ignacio Zuluaga, Rue Jean-Baptiste Greuze, Rue Labmece, Rue Aimé Césaire, Rue Louis David, Rue Toulouse Lautrec, Avenue de Berlican (du n° 27 au n° 999), Avenue de Berlican (du n°42 au n°998), Rue Francesco Goya, Rue Robert Koch, Rue Nelson Mandela, Allée Odilon Redon, Rue Georges Méliès, Rue Jean Vilar, Rue Simone Signoret, Rue Albert Marquet, Allée Marie-Laurence, Rue Curvier, Rue Gérard Philippe, Rue Louis Joubert, Allée du Pasten, Rue Pierre Fresnay, Allée du Becut, Allée de Vieilleville, Allée Paul Rivet et Rue Josephine Baker
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0010	CAUPIAN	Restaurant du village d'enfants Louise Michel	rue Georges Clémenceau	NON	NON		Allée des Biges, Rue Jean-Baptiste Clément, Rue Jules Guesdè, Chemin des Biots, Allée de Feuillas, Rue François Coppée, Rue Rosemonde Gérard, Rue Charles Voisin, Allée Charles Voisin, Allée Georges Clémenceau, Rue Bellonie, Rue Coste, Rue Georges Clémenceau, Rue Jean Mémoz, Rue Charles Guyonnet, Allée Jules Védriot, Allée Mirour, Rue Pierre Ramond (du n° 122 au n° 168), Rue Pierre Ramond (du n° 92 au n° 149), Impasse Pierre Ramond, Allée Vieille, Résidence du CAEPF, Rue Alberto Santos Dumont, Rue Adrienne Holland, Rue du Lieutenant Colonel Le Toullier, Rue du Sous-Lieutenant Lutin, Rue du 92ème Bataillon du Génie, Résidence de l'Air, Rue Bertholet, Rue Lavossier
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0011	CORBIAC 2	Ecole élémentaire de Corbiac - réfectoire	avenue du Haillan	NON	NON		rue Camille Julian, rue Marc Bloch, rue Alexandre Falgoutière, rue du Docteur Faure, rue Étienne Falcomnet, rue Germain Pilon, rue Jacques Callot, rue Fernand Braudel, impasse Fernand Braudel, allée Fernand Braudel, rue Antoine Bourdelle, allée Barradot, rue François Radé, rue Jacques Gabriel, rue Jean-Baptiste Carpeaux, rue Raoul Larche, chemin de Veillance, rue Léo Drouin, rue Henri Irénée Marrou et chemin du Petit Bois, Rue Jean-Paul Sartre, Impasse Jean Gabriel
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0012	CENTRE 2	Ecole maternelle Montaigne - réfectoire	avenue de la Boétie	NON	NON		rue du Colonel Roux, rue Damien Rivière, rue du Docteur Férié, rue Elie Rallon, rue Frédéric Delmestre, rue Georges Almon, rue Gustave Gaillard, rue Joseph Vieilleville, rue Louis Cayx, rue Maximilien Fitte, rue Benjamin Franklin, rue Bertholet, rue Chappe, rue Copernic, rue Einstein, rue Galilée, rue Lebon, rue Léonard de Vinci, rue Magellan, rue Newton, rue du Colonel Rozanoff, rue Daurat, rue Hélène Boucher, rue Marlyse Bastié, rue Marlyse Hilsz et allée René Couzinet, rue Clément Dessaules, allée du Preuilha, rue Ronsard, rue du Curé Linars.
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0013	LA GARENNE 2	Grand Hall de l'Ecole Élémentaire	allée des Acacias	NON	NON		Chemin de Peyremartin, Allée des Peupliers, Allée de Beauminié, Rue Chateaubriand, Avenue du Général de Gaulle (du n° 41 au n° 149), Avenue du Général de Gaulle (du n° 46 au n° 180), Rue Georges Duhamel, Rue Jean Richepin, Avenue de Montcellon, Rue Pierre Benoit, Rue Pierre Loti, Rue Alain Fournier, Rue Jean de la Ville de Mirmon, Rue de la Chaumière, Rue Paul Claudel, Rue Charles Nungesser, Rue Clément Ader, Rue François Coli, Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 75 au n° 123)
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0014	GAJAC 2	Ecole Élémentaire GAJAC-Salle A.P.S.	rue Lamartine	NON	NON		Rue Edmond Michelet, Rue Alfred de Vigny, Chemin de l'école, Avenue de Gamarde, Rue Lamartine, Avenue du Thi, Résidence Les Sources, Rue Louis Barthou, Rue Aristide Briand, Rue Paul Doumer, Rue Jules Ferry, Chemin de Maurier, Rue Thiers, Rue Akide Bouchon, Rue Edouard Vaillant, Rue Jean Zay, Allée Paul Doumer, Passage Briand
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0015	GAJAC 3	Ecole Maternelle Villagespo - réfectoire	rue Théophile Gautier	NON	NON		Chemin Lafon (du n° 2 au n° 100), Chemin Lafon (du n° 43 au n° 103), Impasse Lafon, Rue Antoine Wateau, Rue Auguste Renoir, Rue Edouard Manet, Rue Eugène Delacroix, Rue Gustave Courbet, Rue Henry Matisse, Rue Jean-Baptiste Corot, Rue Jean-Baptiste Chardin, Rue Jean Fragonard, Rue Edgar Degas, Rue Nicolas Poussin, Rue Paul Gauguin, Rue Paul Cézanne, Rue Maurice Utrillo, Rue Pablo Picasso, Rue Raoul Dufy, Rue du docteur Schweitzer et Rue Carles Vermet, Rue des Augustins
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0016	ISSAC	Maison de quartier d'Issac	rue du Général Niox	NON	NON		Avenue Blaise Pascal (du n° 13 au n° 999), Avenue Blaise Pascal (du n° 18 au n° 998), Avenue de Capdebout, Rue Chambelent, Rue du Général Niox, Rue du Général Malterre, Allée des Gravettes, Avenue du Lignan, Rue Marconi, Allée Millepertuis, Rue Montgolfier, Allée de Ninon, Rue Parmentier, Avenue du Temple, Route du Porge, Allée Sargat, Allée des Palombes, Rue de la Lagune, Allée Cap de Bos, Allée Noël Lacoste, Avenue Cap de Bos, Allée Kléber Ferron, Impasse des Prés de Ninon, Rue des Palombes, Impasse de Ninon, Rue de Belfort, Rue de la Croix du Lignan
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0017	HASTIGNAN 2	Ecole Élémentaire d'Hastignan	réfectoire - Chemin de Linas	NON	NON		Avenue Anatole France, Rue Gabriel Faure, Rue du Glama, Chemin de Linas, Rue Victor Grignard, Rue Eugène Chevreuil, Allée Jean Jossomme, Rue Aristide Bergès, Rue Charles Chaplin, Rue Charles de Foucault, Rue Francis Jammes, Allée Jacques Pulon, Rue Jacques Tati, Chemin du Moulinat, Rue de Geles et Rue Louis Blanc, Rue Pierre Ramond (du n°1 au n°93), Place de la Renaissance
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0018	CORBIAC 3	Salle de jeux de l'école maternelle	avenue du Haillan	NON	NON		Rue Barthélemy Girardeau, Rue du docteur Monod, Rue Antoine Thierryé, Route de Corbiac (du n° 108 au n° 190), Route de Corbiac (du n° 115 au n° 181), Allée Pichelébe, Rue Albert Calmette, Rue Camille Guérin, Rue du docteur Charles Richet, Rue du docteur Portier, Rue Irène Frédéric Joliot Curie, Allée Jean-Etienne Esquirol, Rue Charles Nicolle, Rue du docteur Emile Roux, Rue Louis Braille et Rue Paul Langevin
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0019	CENTRE 3	Ecole élémentaire Montaigne - réfectoire	7 avenue de la Boétie	NON	NON		Impasse Albert Camus, Rue Alexandre Dumas, Impasse Apollinaire, Rue Frédéric Thévenard, Chemin de Cassy-Vinay, Rue du Chamone Montfort, Impasse Etnard, Rue Georges Sand, Rue Guy de Maupassant, Rue Jean Girardoux, Rue Jean Valmy Bayssie, Rue Marcel Proust, Rue Meste Verdie, Place du Onze Novembre, Rue Saint-Euxèpe, Route de Saint-Aubin, Allée Daurat, Allée Jaufré Rodet, Rue Eugène Leroy, Rue Emile Zola, Rue Sainie Beuve, Rue Cante Coucat, Rue Gérard de Nerval, Rue Prosper Mérimée, Rue Pierre Mauroy et Rue Maizonnebe, Impasse Abel, Impasse Noble, Passage Barbarn, Rue Marquayrol
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0020	MAGUDAS 2	Ecole maternelle Carrié- Salle de jeux	Rue du Commandant Charcot	NON	NON		rue des Sablons, avenue Andromède, avenue du Haillan (du n°1 au n°51), avenue du Haillan (du n°2 au n°28), Auguste Rodin, avenue de Capesron, avenue de Mazaun, allée Charles André Julien, allée Georges Canguinheim, allée Jean Cavaillès, résidence Les Sablons, impasse du Capitaine, rue du Commandant Charcot, rue de Sisycy, rue Condorcet, allée Olympe de Gouge, rue Pierre Vergnaud, rue Danton, allée Camille Desmoulins, allée Mirabeau, rue Charles Romme, avenue Mirabeau, allée de Sisycy, allée Armand Genosseur, rue Marguerite-Elie Guadet, impasse de la Hudine, impasse des Lavandières, rue des Vergnes, rue Ulysse Méléary, avenue de Cassiope, avenue de Touhan
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0021	LA GARENNE 3	Ecole maternelle de la Garenne - Salle de jeux	Rue des Ormeaux	NON	NON		rue Alexis Puyo, rue Antoine Bérard, rue Armand Denigès, rue Auzel Chazeau, rue de Grailly, chemin de Jales, rue Jules Gravey, chemin de Mauran, rue des Ormeaux, allée des Pins, rue Jules Delaube, impasse Denigès, allée de Picot, résidence le Clos d'Hastignan, allée des Maronniers, allée des Thilens, impasse de la Motte, allée des Acacias, rue de Périrot, allée de Lacanau
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0022	CERILLAN 2	Ecole Maternelle de Cérillan - réfectoire	Avenue Voltaire	NON	NON		Rue Ambrose Paré, Avenue Blaise Pascal (du n° 2 au n° 16), Avenue Blaise Pascal (du n° 1 au n° 11), Rue Brémontier, Rue Edouard Branly, Rue Gustave Eiffel, Rue Augustin Fresnel, Allée Nicolas Appert, Rue de la Fonderie, Allée de la Pargaud, Rue des Frères Lamairie, Rue Gutenberg, Rue André Ampère, Rue André Ampère, Rue Jacques Duganne, Rue Carnot et Rue Bernard Palissy
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0023	CERILLAN 3	Ecole Élémentaire de Cérillan - salle polyvalente	Avenue Voltaire	NON	NON		Voie Jean Ferrat, Allée du Bacquet, Rue Claude Debussy, Rue Maurice Ravel, Rue Igor Stravinsky, Rue Frédéric Chopin, Rue Frantz Litz, Avenue Beethoven, Rue Vivaldi, Avenue Léon Blum, Chemin de la Métairie, Rue Christine de Pisan, Rue Chico Mendès, Rue Jean Déris, Chemin du Vimoney, Rue Philippe François, Allée Jacques Boutet, Rue René Lacoue

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTEUR DU 1er janvier 2021

AR	Arondissement	Circo	Mg	CA	Canton	Codensec	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0024	CORBIAC 4	Ecole Elémentaire de Corbiac - Local APS	Avenue du Haillan	NON	NON		Allée Niki de Saint-Phalle, Allée de Crabey, Route de Feydit, Rue Gabriel Darand, Allée des Abeilles, Chemin Touya, Chemin de Feydit, Rue Lucie Aubrac, Rue Marcel Pagnol, Rue André Malraux, Rue Claude Bernard, Rue Maurice Lestage, Rue Paul Broca, Avenue du Haillan (du n° 30 au n° 200), Avenue du Haillan (du n° 53 au n° 199), Rue Jean Goujon et Rue Maillot	
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0025	CENTRE 4	Ecole élémentaire Montaigne – réfectoire	7 avenue de la Boëtie	NON	NON		Avenue du Général de Gaulle (du n° 1 au n° 39), Avenue du Général de Gaulle (du n° 2 au n° 44), Rue du docteur Robert, Rue Henri Farman, Rue Arsène Lauba, Rue Arthur Rimbaud, Rue Edmond Rostand, Rue Gabriel Garbay, Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 1 au n° 73), Avenue Jean-Jacques Rousseau (du n° 2 au n° 130), Rue Victor Hugo, Impasse Etienne Fournier, Rue François Mauriac, Rue Geneste, Rue Jean Giono, Rue Dautriche, Rue Berninet, Rue Mauroand, Rue Sarrau	
2	BORDEAUX	6	3328	Saint-Médard-en-Jalles	33 449	Saint-Médard-en-Jalles	0026	GAJAC 4 - CLUB HOUSE	COMPLEXE SPORTIF ROBERT MONSEAU	Rue Charles Capsec	NON	NON		Rue Alcide Castaing, Allée du Berdus, Place de La Carreyre, Rue Charles Nodier, Place de la Liberté, Rue Martin Balade, Rue Albert Dubet, Rue Bequerel, Rue Charles Capsec, Avenue Paul Berniard, Rue Pasteur, Rue Pierre Curie, Passage Soulié, Rue William Chaumet, Impasse Charles Capsec, Rue Jean-Pierre Florian, Rue Maurice Dupont, Rue Vital lauba, Rue François Psychaud.	
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 450	Saint-Michel-de-Castelmau	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 451	Saint-Michel-de-Fronsac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 453	Saint-Michel-de-Lapujade	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 452	Saint-Michel-de-Rieufret	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 454	Saint-Morillon	0001	SALLE DES FETES			UNIQUE	NON		Toute la commune	
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 456	Saint-Palais	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 457	Saint-Pardon-de-Conques	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 458	Saint-Paul	0001	SALLE DES ASSOCIATIONS		LE BOURG	UNIQUE	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 459	Saint-Pey-d'Armens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 460	Saint-Pey-de-Castets	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 461	Saint-Philippe-d'Aiguille	0001	MAIRIE		32 Bourg Est	UNIQUE	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 462	Saint-Philippe-du-Seignal	0001	MAIRIE		91 route de Montbazillac	UNIQUE	NON		Toute la commune	
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 463	Saint-Pierre-d'Aurillac	0001	ECOLE MUNICIPALE		122 AVENUE DE LA LIBERATION	UNIQUE	NON		Toute la commune	
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 464	Saint-Pierre-de-Bat	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 465	Saint-Pierre-de-Mons	0001	SALLE DES AMIS REUNIS		SALLE COMMUNALE	UNIQUE	NON		Partie de la commune située au sud du RD 936	
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 466	Saint-Quentin-de-Baron	0001	Salle de motricité de l'Ecole Maternelle	Ecole Jean-André Costures, 21 rue Léo Drouyn, 33 750, Saint-Quentin-de-Baron		NON	NON		Partie de la commune située au nord du RD 936.	
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 466	Saint-Quentin-de-Baron	0002	réfectoire de l'école	Ecole Jean-André Costures 21 rue Léo Drouyn 33750 St Quentin de Baron		OUI	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 467	Saint-Quentin-de-Caplong	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 470	Saint-Romain-la-Virvée	0001	MAIRIE		2 place de la Mairie 33240 St Romain la Virvée	UNIQUE	NON		Toute la commune	
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 471	Saint-Sauveur	0001	MAIRIE		SALLE POLYVALENTE	UNIQUE	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	10	3321	Le Nord-Libournais	33 472	Saint-Sauveur-de-Puynormand	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 473	Saint-Savin	0001	MAIRIE		MAIRIE	OUI	NON		Beyneteau, Bel Air, La Belette, Belfort, Les Bidanes, Blouin, Le Bois, Brochet, La Brochette, Brulant, Cap d'Avias, Chailloux, La Chironne, Les Clones Sud, L'Epine, Gabriolou, Rue de la Ganne, La Grand Font, Grimbard, Les Guenilles, Jappeloup, Le Jard de Bourdillias, Le Jard de Nollet, Les Jarrots, Les Liaudes, Louilletau, Méliér, Le Moulin, Naudon, La Nauve de Gui, L'Ormirière, Le Pas de la Vergne, Rue Paul Petit, Les Petites, Le Petit Gain, Les Petit Moron, Les Petit Pas, Plaisance, Prades, Prends y Garde, Robinson, Les Rosiers, Roudelinier, Terrefort, La Verrière, Rue du Château d'Eau (côté impair), Rue Céléstin Joubert (côté pair jusqu'au n°10), Place de la Libération, Rue du 8 Mai, Rue de la Mairie, Impasse Raoul Travers, Rue Jacques Vergeron (côté impair), Rue des Vignes, La Pointe Nord, Le Champ des Seigles, Le Chemin des Vergnes, La Peigne, les Vignobles de Saint-Savin, Les Côteaux de Guérin, Chemin des Grandes Versennes, Chemin de la Voie Ferrée, Chemin de Durand, Rue de la Chaise, Chemin de Blanchet, Impasse des Joualles Barrées, Rue du Petit Terrier, Rue du Vallon.	
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 473	Saint-Savin	0002	MAIRIE		MAIRIE	NON	NON		La Baconne, Route de la Baconne, Barré, Berlan, Briot, Cité le Carrefour, Rue du Château d'Eau (côté pair), Place Fernand Courreau, Rue de la Cure, Rue du 19 Mars, Drouin, Place Dufauré, Lotissement les Ecurieuls, Guérin, Rue des Halles, Les Jonchères, Rue Céléstin Joubert (sauf côté pair jusqu'au n° 10), Rue Maurice Lacoste, Rue Rémi Latouche, Margoteau, Rue Alphonse Micheau, Le Petit Paye, Ouvraud, Le Pont, La Prise, Souchet, Rue Jacques Vergeron (côté pair), Place Dufauré, Place Tessonneau, Rue Lazare Ponticelli, Lotissement les Portes de Bellevue, Lotissement le Carré des Grands Vignobles, Lotissement les Jardins de Marjoléau, Rue du Domaine, Lotissement Les Grands Chênes, Le Champ des Sables, Rue du Petit Paye, Rue Guy Redeuilh, Rue de Marjoléau, Rue du 11 Novembre 1918, Impasse de la Source, Chemin de Guillet, Impasse du Bouleau, Chemin Gilbert David.	
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 474	Saint-Selve	0001	MAISON DES ASSOCIATIONS		2 ROUTE DE CASTRES	OUI	NON	DELIMITE PAR	Route d'Andon, Allée des Bigorneaux, Chemin du Bonnet, Chemin de Cantegrit, Chemin de Carros, Allée des Ceries, Place du Château d'eau, Rue des Chênes, rue de la Chârière, Chemin de la Croumppe, Chemin de Gaillardas, Chemin Gallien, Rue de la Grenne, Route de Garingual, Route de Grenade, Allée des Griottes, Impasse de la Haie, Chemin de la Houtiane, Place de Jansotte, Chemin de Labouret, Chemin de Lagouagey, Route de Lamavey, Rue de Lecourjolles, Rue du Levant, Impasse des Levraults, Chemin de Menjournan, Aerial de Naudine, Chemin de Naudine, Chemin Neuf, Allée des Noisetiers, Chemin du Port, Route de Portets, Chemin de la Prairie, Chemin de Richot, Chemin de Riston, Chemin des Sables, Route de Sarraon, Allée des Tilleuls, Rue de la Tomellerie, Route de la Tuilière, Impasse des Vignes, Route de Villagrans.	
2	BORDEAUX	9	3308	La Brède	33 474	Saint-Selve	0002	MAISON DES ASSOCIATIONS		2 ROUTE DE CASTRES	NON	NON	DELIMITE PAR	Rue de l'Abreuvoir, Allée des Arbousiers, Route des Argelins, Chemin de la Belle Troude, Route de Bigard, Lotissement le Bois de Civrac, Allée des Bnyères, Route de Cabane, Route de Castrès, Bosquet des Châtagniers, Allée des Chanterelles, Rue de Civrac, Allée des Cochueux, Impasse des Coulemelles, Chemin de Coteaud, Chemin de Curand, Rue du Curver, Chemin des Ecoles, Allée des Eglantines, Rue des Erables, Place du Foin, Chemin de Fonroise, Impasse de Fonroise, Chemin de la Fontaine, Rue de la Forge, Route de Fortage, Impasse des Fougières, Place du Fournil, Rue du Gastouet, Carefour du Gat Mort, Allée des Genêts, Allée des Griolles, Grand Rue, Route des Graves, Impasse des Hérissons, Chemin de Jeantonette, Hameau de Jeantonette, Chemin de la Lisière, Chemin de Matalin, Allée de Mathis, Allée des Mimosas, Impasse le Moine, Allée des Morilles, Rue du Moulin, Chemin de Mounot, Impasse Notre dame de la Houe, Chemin de l'Orée du Bourg, Route de la Paloumeyre, Chemin de la Palus, Chemin du Pas du Courand, Chemin de Pein, Route de Pinchot, Impasse du Pré à Barrière, Place du Puit, Route de Saint Morillon, Rue du Soleil, Rue de Tartifume, Route de La Brède, les Rouvres du Vatican, Allée Vignolles.	
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 475	Saint-Seurin-de-Bourg	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 476	Saint-Seurin-de-Cadourne	0001	Mairie		Mairie - Place du 11 novembre 1918	UNIQUE	NON		Toute la commune	
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 477	Saint-Seurin-de-Cursac	0001	CANTINE SCOLAIRE			UNIQUE	NON		Toute la commune	
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	0001	MANUFACTURE BONNOT			OUI	NON		Rue du 19 mars 1962, Rue Henri Barbusse, Route de Bordeaux, Rue Albert Camus, Rue Francis Carco, Avenue Georges Clémenceau, Rue Alphonse Daudet, Espace Charles de Gaulle, Rue Jean de la Fontaine, Rue de la Gare, Rue du Maréchal Koenig, La Ponce, Rue Lamartine, Chemin de Lavergne, Rue Louis Bleriot, Rue André Malraux, Rue François Mauriac, Rue Jean Memoz, Rue Albert Mle, Rue Michel Montaigne, Moulin de Camps, Rue Alfred de Musset, Rue Marcel Pagnol, Rue Charles Péguy, Rue de la République, Rue Edmond Rostand, Rue Saint Exupéry, Rue Georges Sand, Rue Victor Hugo, Rue Jean Jaures, Rue Paul Verlaine, Rue Jules Verne, Chemin des Fauvettes, Rue Marguerite Daras, Chemin des Bouvreuils, Chemin des Pins, Chemin des Prairies, Chemin des Rossignols, Rue Georges Guynemer, Avenue de Lattre de Tassigny, Rue des Champs Fleuris.	
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 478	Saint-Seurin-sur-l'Isle	0002	MANUFACTURE BONNOT			NON	NON		Rue du 11 novembre, Rue du 8 mai 1945, Rue de l'Argonne, Rue Charles Baudelaire, Rue Paul Cézanne, Rue de la République, Rue Frédéric Chopin, Chemin de Cottenac, Rue Gustave Courbet, Rue Eugène Delacroix, Rue Gustave Flaubert, Rue du Maréchal Foch, Rue Paul Gauguin, Avenue des Grands Champs, Rue du Maréchal Joffre, Place du Maréchal Juin, Rue Alfred de Vigny, Avenue du Maréchal Leclerc, Rue Léon de L'Isle, Rue Maréchal Lyautey, Rue Edouard Manet, Rue Maréchal Fayolle, Rue Maréchal Franchet d'Espèret, Rue de la Marine, Rue Henri Matisse, Rue Jean-François Millet, Route de Périgoueix, Petite Route, Chemin des Peupliers, Rue Pierre de Couberin, Rue Auguste Renoir, Rue Romain Rolland, Rue Rosa Bonheur, Rue de la Somme, Rue du Stade, Rue Paul Valéry, Avenue de Verdun, Place de la Victoire, Rue Eugène Leroy.	
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 479	Saint-Sève	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune	

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

AR	Arondissement	Circo lés	CA	Canton	CodéInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 480	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 481	Saint-Sulpice-de-Guilleragues	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 482	Saint-Sulpice-de-Pommiers	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	0001	BUREAU A	Salle des Fêtes		OUI	NON		dans la partie Nord-Ouest de la commune (à l'ouest d'une ligne route du chemin large, route du stade, place du canton, rue de la ruade, route du Maine Martin, rue Leclair, allée Leclair, rue de Jaugaret)
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	0002	BUREAU B	Salle des Fêtes		NON	NON		dans la partie Nord-Est de la commune (à l'est d'une ligne route du chemin large, route du stade, place du canton, rue la ruade, route du Maine Martin, rue Leclair, allée Leclair, rue de Jaugaret)
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	0003	BUREAU C	Salle des Fêtes		NON	NON		dans la partie Sud-Ouest (à l'ouest d'une ligne route du chemin large, route de Laborde, route de Cameyrac, allée de la reine, allée de la gravette)
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 483	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	0004	BUREAU D	Salle des Fêtes		NON	NON		dans la partie Sud-Est de la commune (à l'est d'une ligne route du chemin large, route de Laborde, route de Cameyrac, allée de la reine, allée de la Gravette)
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 484	Saint-Symphorien	0001	SALLE COMMUNALE			OUI	NON		au nord de la commune délimitée par la D 111 E et la D 8
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 484	Saint-Symphorien	0002	SALLE COMMUNALE			NON	NON		au sud de la commune délimitée par la D 111 E et la D 8
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 486	Saint-Trojan	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 487	Saint-Vincent-de-Paul	0001	NOUVELLE MAIRIE	2, avenue Paul Princteau		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 488	Saint-Vincent-de-Pertignas	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 489	Saint-Vivien-de-Blaye	0001	MAIRIE	103 Le BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 490	Saint-Vivien-de-Médoc	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 491	Saint-Vivien-de-Monségur	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 492	Saint-Yzan-de-Soudiac	0001	MAIRIE			OUI	NON		Tous les électeurs résidant à l'Ouest de la rue Neuve (celle-ci non comprise) soit le chemin de l'Ardillas du 1 au 15 et du 2 au 6, l'avenue du Général de Gaulle du 87 au 111 et du 122 au 129 et toute la rue des Saules sauf le 14 bis
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 492	Saint-Yzan-de-Soudiac	0002	SALLE POLYVALENTE			NON	NON		Tous les électeurs résidant à l'Est de la rue Neuve (celle-ci comprise) soit le chemin de l'Ardillas du 17 au 41 et du 8 au 42, l'avenue du Général de Gaulle du 1 au 85 et du 2 au 120 et le 14 bis rue des Saules
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 493	Saint-Yzans-de-Médoc	0001	ANCIEN PRESBYTERE	PLACE DE LA MAIRIE		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 390	Sainte-Colombe	0001	SALLE ADMINISTRATIVE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 392	Sainte-Croix-du-Mont	0001	MAIRIE	SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 397	Sainte-Enlalie	0001	SALLE DES FETES			OUI	NON	DELIMITE PAR	Au nord et à l'est par la commune de Saint Loubs, au sud par l'allée Cuvier y compris rue Georges de Sonnevile uniquement côté pair inclus et rue de la Tour Gueyraud non incluse ; à l'ouest par l'avenue de l'Europe et la rue A. Pousson non incluses
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 397	Sainte-Enlalie	0002	SALLE DES FETES			NON	NON	DELIMITE PAR	Au nord par la commune d'Ambarès et Lagrave ; à l'est par l'avenue de l'Europe et la rue E. Colette, rue du professeur Moure, la rue Georges de Sonnevile incluse uniquement côté impair, au sud par la rue Michel Montaigne y compris rue Pasteur
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 397	Sainte-Enlalie	0003	SALLE DES FETES			NON	NON	DELIMITE PAR	Au nord par la rue A. Piquet et la rue Laroque incluses ; à l'est par la rue Savinien Vivien et impasse Baron incluse ; au sud par la rue Gustave Eiffel non incluse ; à l'ouest par l'autoroute A. 10 et l'avenue de l'Aquitaine incluse.
2	BORDEAUX	4	3326	La Presqu'île	33 397	Sainte-Enlalie	0004	SALLE DES FETES			NON	NON	DELIMITE PAR	Au nord par l'avenue Gustave Eiffel incluse et la rue de la Tour Gueyraud incluse ; à l'est par la commune d'Yvrac ; au sud par la commune de Lormont ; à l'ouest par l'autoroute A.10 et la rue Marcel Pagnol non incluse
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 401	Sainte-Florence	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 402	Sainte-Foy-la-Grande	0001	COMPLEXE CULTUREL "CLARISSE BRIAN RECLUS"			OUI	NON	DELIMITE PAR	les quais du Québec (de la rue M. Montaigne à la rue J.J. Rousseau, côté impair), la rue J.J. Rousseau (des quais de la Brèche au Boulevard Garrau, côté pair), Boulevard Garrau (rue J.J. Rousseau côté impair à la Place Broca), Place Broca du n° 12 au n° 16, Avenue de Verdun (de la Place Broca au ruisseau le Veneyrol), rue Michelet (Avenue de Verdun à la limite de Pineuilh), rue Ibiar Gorin (du Veneyrol à la rue M. Montaigne) et la rue M. Montaigne du n° 9 au n° 1.
5	LIBOURNE	10	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 402	Sainte-Foy-la-Grande	0002	COMPLEXE CULTUREL "CLARISSE BRIAN RECLUS"			NON	NON	DELIMITE PAR	l'Avenue de Verdun (Lycée à la Place Broca), Place Broca (Avenue du Verdun au Veneyrol), rue des Bains (Avenue P. Broca à la rue Chastel), rue Chastel (rue des Bains à la rue E. Faure), Avenue de la Gare du n° 22 au n° 44, Place du 8 mai 1945, rue A. Mathieu (Avenue de la Gare à la limite de Pineuilh), rue P. Tourry (de la limite avenue Foch de Pineuilh à l'angle de l'avenue Maréchal Juin de Pineuilh), avenue Maréchal Juin en limite de Pineuilh, à la Dordogne, Quais de la Brèche (avenue Faucher à la rue J.J. Rousseau côté pair), rue J.J. Rousseau (Quais de la Brèche au Boulevard Garrau côté impair), et Boulevard Garrau (rue Chastel à la Place Broca).
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 403	Sainte-Foy-la-Longue	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON	DELIMITE PAR	Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le Réolais et Les Bastides	33 404	Sainte-Gemme	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 417	Sainte-Hélène	0001	SALLE DES FETES	3, route de Castelnau		OUI	NON		Le Bourg de la commune domiciliés à l'Est de la route départementale n°5 ainsi que le hameaux de cette partie de la commune: la Providence, Sadoullan, Surtz, Gémeillon, Bacquerins et Bédillon
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 417	Sainte-Hélène	0002	SALLE DES FETES	3, route de Castelnau		NON	NON		Le Bourg de la commune domiciliés à l'Ouest de la route départementale n°5 ainsi que le hameaux suivants : Les Vallons, Lande des Moulins, le Devès, Cordes, les Constanterins, petit Ludé, Grand Ludé, Planquepeyre, Tourac, les Tronquats, Tausat, la Ruade et Villeveuve
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 468	Sainte-Radegonde	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 485	Sainte-Terre	0001	MAIRIE DE SAINTE TERRE	Le Bourg		OUI	NON		au Nord, par la commune de Saint-Pey-d'Arrens ; à l'Est, par la commune de Saint-Magne-de-Castillon ; au Sud, par la rivière « la Dordogne » ; à l'Ouest, par le chemin rural côté est (du ruisseau de Lacares à la voie ordinaire n° 23), la voie ordinaire n° 23 côté est (du chemin rural à la voie communale ordinaire n° 8), la voie communale ordinaire n° 8 (de la voie ordinaire n° 23 au lieu-dit Moustey) par le côté est d'une ligne rejoignant la route départementale 670, la route départementale 670 côté est jusqu'à son intersection avec le ruisseau « l'Estey de la Chapelle » et par le côté est d'une ligne allant de la route départementale 670 à la départementale 123 au lieu-dit « la Grave »
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 485	Sainte-Terre	0002	LAVAGNAC	OFFICE DU TOURISME		NON	NON		le reste de la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-Médoc	33 494	Salernes	0001	SALLE LA GARENNE	CHEMIN DE LA GARE		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 496	Salleboeuf	0001	MAIRIE	3 avenue de la Tour		OUI	NON		zone est, la RD 671 depuis Loupes, la RD 936 (Branne-Bordeaux), la RD 13 jusqu'à Beychac et Cailleu, Loupes, Camarsac, Saint Germain du Puch et Beychac et Cailleu.
2	BORDEAUX	12	3311	Créon	33 496	Salleboeuf	0002	RESTAURANT SCOLAIRE	7 avenue de la Tour		NON	NON		zone ouest, la RD 671 depuis Loupes, la RD 936 (Branne-Bordeaux), la RD 13 jusqu'à Beychac et Cailleu, Bonnetan, Pompiagnac et Beychac et Cailleu
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0001	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		OUI	OUI		Allée de la Gare, allée de l'Arglieyre, allée du Champ de Foire, chemin de Camelave, chemin de Guérin, chemin de la Matte, chemin de Pélic, chemin des Ruches, place de la Carrière, place de la Mairie, place de l'Eglise, place du Champ de Foire, place Saint Pierre, résidence Emeraude, résidence Picoutin, route de la Garenne, rue de la Croix Blanche, rue de la Haute Lande, rue de l'Eglise, rue du Castéra, rue du Château, rue Sylvie Dacourneau et rue Va au Champ, Impasse de Tausignac, Allée Félix Arnaud
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0002	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Chemin de Heurot, chemin de la Barrière de Badet, chemin de la Lézardière, chemin des Prés de Badet, chemin du Pesquey, chemin du Pujau, chemin des Vignes, chemin de Cachaou, Petit Chemin, résidence de Badet, résidence du Biarnes, résidence du Val de l'Eyre, résidence Grand chemin, route de Badet, route du Béguay, route du Val de l'Eyre, rue Jean Despujols, rue Chambrelent et rue Brémontier, Rue des Jardins de la Grange, Allée du Bournet, Rue du Tissierand.
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0003	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Chemin d'Armautille, chemin de Ballos, chemin de Barricot, chemin de Gachon, chemin de Grollet, chemin de Péchon, chemin de Sanguinet, chemin du Jet, chemin du Jim, chemin du Tambour, domaine de Lagnerey, résidence Beau Site, résidence Beausjour, route de la Mole, route du Caplame et route du Martinet, rue des Esclops
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0004	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Chemin de Bas, chemin de Bourre, chemin de Capet, chemin de Fachat, chemin de la Bastide, chemin de la Planquette, chemin de Lucatet, chemin de Phalip, chemin de Sanguis, chemin du Basquin, chemin du Bouges, chemin du Halop, chemin du Sargent, chemin du Tréin, chemin de Toulon, résidence du Pont de Martin, route de Naz de Hé, route de Perrin, route de Peybideau et route du Moulin de Gardères, Rue de la Comète

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

AR	Arrondissement	Circo l6g	CA	Canton	Codexlnee	Commune	N°BV	D6nominationBureauVote	AdresseBureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centraliisateur sur Commune (unique, oui, non)	Bureau centraliisateur sur Canton	Mention p6rim6tre (compris dans ou d6limit6 par)	P6rim6tre
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0005	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Route d'Argilas, route de l'Argloire, chemin de Blanquette, chemin du Pujau de Bos, chemin de Calvin, chemin du Grand Carr6, chemin de Coursynes, r6sidence de Courgreyres, chemin de la Craste, chemin du Moulin de Debat, chemin du Moulin de Dubern, chemin de Fourat, chemin de Houret, chemin de Jacques, route de Jean de Jeanne, chemin de Lanquette, chemin de Larrieu, route du Pont de Martin, chemin de Paris, chemin de la Pelouse, chemin de Pecham, route de Peylabon, chemin du Porge, chemin de la Rigole et chemin du Pujau de la Vigne, Rue Lou Courtout, Rue de Jonques
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0006	ECOLE ELEMENTAIRE RIVE GAUCHE	22 TER ROUTE DU MARTINET		NON	NON		Chemin de Jeantoul, chemin de la Bleuade, chemin de Luce, chemin de Mallet, chemin de Sempy, chemin de Sillac, chemin du Barrai de Gaillot, chemin du Bran, chemin du Moulin des Vaches, route de Bilos, route de Jean Roux, route de Mimoy, route du Lanot, route du Mayne, rue Pierre Deycard et rue Sylvain Dornon, rue du Hapchot
6	ARCACHON	9	3315	Les Landes des Graves	33 498	Salles	0007	SALLE DES FETES DE LAVIGNOLLE	146 route de Compostelle		NON	NON		Chemin de Castor, chemin de L6v6que, chemin de Nelson, chemin de Piron, chemin de Thiot, chemin de Tutou, chemin du Heutge, chemin du Lapin, chemin du Pique, chemin du Pitey, route de Compostelle, route de la Fleur et route de Lavignolle
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 500	Samonac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	9	3308	La Br6de	33 501	Saucats	0001	SALLE LA RUCHE	1 all6e Montesquieu		OUI	NON		route d'Arcachon, Argilas, la Bargayrie, les Barreyres, lotissement Brantet, lotissement les Bosquets de Brantet, chemin de Capet, chemin du Ch6teau, chemin de l'Eglise, la Hutte, la Jalousie, la Lagune Vinati6re, Lassime, la Lue, chemin de la Mairie, le Marbeuil, route du M6d6s, Peyon, Pins Verts, chemin de Pouchou, Richemont, Domaine des Saules, Verdillon, chemin des Vignes, lotissement Morisson, le Hameau des Merisiers, chemin des Elaines, lotissement la Paud6, lotissement Beau Pr6, lotissement le Hameau des Viviers, Lotissement Le Clos Saint Hubert, All6e des Ajoncs, all6e coquelicots, all6e des Bleuets, all6e des Eglantines, impasse chevrefeuille, impasse du Sureau, impasse des M6riers, impasse des Jooquets, impasse de la Pelouse, impasse de Lassime, chemin du Pujau Noir, R6sidence Les Noisetiers, Les Calthues, all6e des Ch6nes, all6e de Morisson, all6e des Ch6taigniers, Impasse des Primev6res, Impasse des Violettes
2	BORDEAUX	9	3308	La Br6de	33 501	Saucats	0002	SALLE LA RUCHE	1 all6e Montesquieu		NON	NON		chemin des Acacias, lotissement Bel Air, l'Arney, chemin de Baudes, chemin de Biartrique, le Bourdeux, chemin des Bruyeres, chemin de Cassiney, chemin Faisant, all6e Saint-Jean d'Estampes, chemin des Gen6s, chemin des Gravi6res, Joachim, route de La Br6de, chemin de Lacassagne, chemin de Lagies, Lagaloup, chemin de Lagaloup, avenue Joseph Henri Lain6, les Marqu6eres, Migelane, all6e Montesquieu, le Pin, aux Pades, les Quatre Pujaux, Ramouin, chemin de R6jouit, chemin des R6siniers, chemin de la Sabli6re, le Son, le Sonat, avenue de la T6chnopole, chemin des Tilledes, Tr6tin, chemin de la Voie, lotissement la Palombi6re, avenue Charles de Gaulle et route des Landes, All6e de Gieu, chemin de l'ancien Moulin, All6e Rousseau, all6e Diderot, all6e Montagne, all6e Mauriac, impasse Mauriac, place Voltaire, Impasse du Cercle, la Luc, Pins Verts, lotissement Morisson, le Hameau des Merisiers, all6e des Ch6nes, all6e de Morisson, La Couye, Le Clos des Acacias
2	BORDEAUX	9	3308	La Br6de	33 501	Saucats	0003	SALLE LA RUCHE	1 all6e Montesquieu		NON	NON		Argilas, les Barreyres, chemin de Capet, chemin du Ch6teau, la Hutte, la jalousie, la Lagune Vinati6re, Lassime, chemin de la Mairie, route du M6d6s, Richemont, Domaine des Saules, Verdillon, chemin du Ruisseau, lotissement le Hameau des Viviers, impasse de Lassime, Les Calthues, chemin de Baudes, chemin de Biartrique, chemin de Cassiney, chemin Faisant, all6e Saint-Jean d'Estampes, chemin de Lacassagne, Lagaloup, chemin de Lagaloup, chemin de R6jouit, Le Son, chemin de la Voie, route des Landes, avenue Charles de Gaulle des num6ros 1 6 35, chemin de l'Eglise des num6ros 1 6 10, Les Bergeries, impasse du Pont de Baudes, Lotissement La R6sin6rie.
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 502	Saugon	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-M6doc	33 503	Saumos	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 504	Sauternes	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le R6mois et Les Bastides	33 506	Sauveterre-de-Guyenne	0001	SALLE DES FETES	Rue Saint Romain		OUI	NON		6 l'Est d'une ligne compos6e de la route d6partementale n°672, de la rue Lafon (c6t6 des num6ros pairs), place de la R6publique et de la rue Saint-L6ger (c6t6 des num6ros impairs)
3	LANGON	12	3327	Le R6mois et Les Bastides	33 506	Sauveterre-de-Guyenne	0002	SALLE DES FETES	Rue Saint Romain		NON	NON		6 l'Ouest de la ligne compos6e de la route d6partementale n°672, de la rue Lafon (c6t6 des num6ros impairs), place de la R6publique (des num6ros 2 6 10) et de la rue Saint-L6ger (c6t6 pair)
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 507	Sauviac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le R6mois et Les Bastides	33 508	Savignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournaise	33 509	Savignac-de-l'Isle	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 510	Semens	0001	SALLE DES FETES	LE BOURG		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 511	Sendets	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le R6mois et Les Bastides	33 512	Sigales	0001	MAIRIE	le bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 513	Sillas	0001	MAIRIE	route de Captieux		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-M6doc	33 514	Soulac-sur-Mer	0001	SALLE SOCIOCULTURELLE	7 Rue du Mar6chal d'Ornano		OUI	NON	DELIMITE PAR	6 l'Ouest la frange littorale, 6 l'Est les limites de la commune du Verdon, au Sud par la rue Amiral Courbet, prolong6e par la rue Trouche, au sud de la partie du Boulevard Alsace Lorraine, allant de l'intersection de la rue Laporte jusqu'6 l'intersection de la route de Bordeaux, la rue Roland Doug6les, le chemin des Vannaux ainsi que la passe du Cros d6limit6 6 ses extr6mit6s par la route de Bordeaux jusqu'6 la RD 1215
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-M6doc	33 514	Soulac-sur-Mer	0002	CENTRE MUNICIPAL CULTUREL ET SPORTIF			NON	NON	DELIMITE PAR	6 l'Ouest par le boulevard Charcot, le boulevard du Front de Mer, la bande littorale; au sud par la limite de la commune de Grayan; 6 l'Est par le boulevard Alsace-Lorraine jusqu'6 l'angle de la rue Trouche, la rue A Briand, la place Cl6menceau, la rue St-Eusyp6rie, le boulevard Marsan de Montbrun (partie sud) le boulevard Jean Moulin (partie sud) la RD 101 (route des Laes depuis le bd Jean Moulin) jusqu'6 la limite Est de Talais et la limite sud de Grayan
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-M6doc	33 514	Soulac-sur-Mer	0003	ECOLE MATERNELLE			NON	NON	DELIMITE PAR	6 l'Ouest par la rue A Briand, non comprise la place Cl6menceau, non comprise la rue St-Eusyp6rie, non comprise le boulevard Marsan de Montbrun (partie nord), le boulevard Jean Moulin (partie nord), le boulevard du G6n6ral de Gaulle, au Sud de la rue Laporte, la route de Bordeaux depuis l'intersection de la rue Laporte jusqu'au carrefour de la RD 1215, au nord les limites territoriales de la commune du Verdon sur Mer, 6 l'Est l'estuaire de la Gironde, au Sud les limites territoriales de la commune de Talais
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 515	Soulignac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le R6mois et Les Bastides	33 516	Soussac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3330	Le Sud-M6doc	33 517	Sousans	0001	SALLE POLYVALENTE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 518	Tabanae	0001	Salle des F6tes	Place de l'Eglise		UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3327	Le R6mois et Les Bastides	33 520	Tailleavat	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-M6doc	33 521	Talais	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0001	BUREAU 1	ECOLE JOLIOU CURIE	AVENUE ESPELETA	OUI	OUI		all6e Peixotto, avenue Espeleta, place du 8 mai 1945, rue A. Par6, rue Bahus, rue Blanqu, rue de Suzon du d6but au n° 160 c6t6 pair / impair, rue du Professeur Amozan, rue F. Ferrer, rue G. Bou6, rue J. Vall6s, rue Lamartine du n° 82 6 la fin c6t6 pair et du n° 91 6 la fin c6t6 impair, rue Peydavant du d6but au n° 46 c6t6 pair et du d6but au n° 37 c6t6 impair, rue R. Lavigne, rue Waldeck-Rousseau
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0002	BUREAU 2	ECOLE JOLIOU CURIE	AVENUE ESPELETA	NON	NON		all6e des Foreurs, impasse de la Fauvette, impasse de Suzon, place A. Falli6res, rue A. Falli6res, rue de Suzon du n° 162 au n° 221 c6t6 impair, rue des Sports, rue Domaine Duplantier, rue Dourout, rue du Professeur Bergoni6, rue J. Delord, rue L. Bordier du n° 38 6 la fin c6t6 pair et du n° 43 6 la fin c6t6 impair, rue M. Basti6, rue Petit Chemin d'As, rue Bosp6rie du d6but au n° 125 c6t6 pair / impair, rue R. Lapebie, rue Saint Joseph.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0003	BUREAU 3	ECOLE JOLIOU CURIE	AVENUE ESPELETA	NON	NON		avenue G. Lasserre c6t6 pair, avenue Mar6chal Leclerc, Rond-Point Crespy, rue Chambr6lant, rue Descartes, rue du Professeur Roux, rue M. Shinsky, rue Parmentier, rue Peydavant du n° 48 au n° 128 c6t6 pair et du n° 39 au n° 135 c6t6 impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0004	BUREAU 4	ECOLE JOLIOU CURIE	AVENUE ESPELETA	NON	NON		all6e du 7°m Art, avenue Vieille Tour du n° 132 au n° 244 c6t6 pair et du n° 121 au n° 209 c6t6 impair, impasse Clos du Haut-Carr6, rue du Haut-Carr6, impasse Doyen H. Vizioz, rue Doyen H. Vizioz, place de l'Eglise, rue A. Gide, rue C. Pelletan, rue P. Nouilles du d6but au n° 40 c6t6 pair / impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0005	BUREAU 5	ECOLE JOLIOU CURIE	AVENUE ESPELETA	NON	NON		avenue Mar6chal de Lattre de Tassigny, avenue Pr6sident R. Poincar6, cours de la Lib6ration du d6but au n° 340 c6t6 pair et du d6but au n° 315 c6t6 impair, cours Gambetta du n° 136 6 la fin c6t6 pair / impair, rue J. Chaban-Delmas, rue J. Juillac, rue Lamartine du d6but au n° 80 c6t6 pair et du d6but au n° 89 c6t6 impair, rue M. Berteaux, rue Mirabeau, rue P. Curie, rue P. Renaud6, rue R. Salengro, rue V. Basch.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0006	BUREAU 6	ECOLE GAMBETTA	COURS GAMBETTA	NON	NON		cours Gambetta du n° 64 au n° 134 c6t6 pair et du n° 67 au n° 135 c6t6 impair, impasse Dedeu, rue Berthom6, rue de l'Esp6rance, rue des Charmilles, rue des Epoux Lesgourgues, rue Desplats, rue E. Combes, rue E. Olibet, rue H. Brisson, rue J. Mette, rue Louise, rue L. Tarieux, rue M. Berthelot, rue Marie, rue M. Manthe, rue R. Bailhou, rue Roustaing du d6but au n° 26 c6t6 pair et du d6but au n° 35 c6t6 impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0007	BUREAU 7	ECOLE GAMBETTA	COURS GAMBETTA	NON	NON		boulevard du Pr6sident Roosevelt, cours Gambetta du d6but au n° 62 c6t6 pair et du d6but au n° 65 c6t6 impair, impasse de la R6publique, impasse R6gis, place A. Briand, rue A. Allard, rue A. Thiers, rue Bourbaki, rue de l'6galit6, rue de la Fraternit6, rue de la R6publique, rue E. Loubet du n° 15 6 la fin c6t6 pair / impair, rue F. Faure, rue J. Ferry, rue J. Inquin, rue J. Ferry, rue J. Simon, rue Marceau, rue Pasteur, rue P. Lafargue, rue V. Hugo.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0008	BUREAU 8	ECOLE GAMBETTA	COURS GAMBETTA	NON	NON		boulevard George V du n° 93 6 la fin c6t6 impair, cours de Rems, rue A. Huc, rue A. France, rue Beaulieu, rue Carnot, rue C. Latorade, rue Danguilhem, rue Danton, rue de la Demi-Lune, rue de la Libert6, rue du Quatorze Juillet du d6but au n° 162 c6t6 pair / impair, rue E. Loubet du d6but au n° 14 c6t6 pair / impair, rue M. Lejoly, rue Molina, rue P. Commarieu, rue R. Voignier.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0009	BUREAU 9	ECOLE GAMBETTA	COURS GAMBETTA	NON	NON		boulevard George V du d6but au n° 91 c6t6 impair, cours Mar6chal Gallieni du d6but au n° 132 c6t6 pair, impasse Archambaud, impasse de la Chocolaterie, place A. Thomas, place E. Zola, rue C. Floquet, rue de Lorraine, rue du Quatorze Juillet du n° 189 6 la fin c6t6 pair / impair, rue du Quatre Septembre du d6but au n° 32 c6t6 pair et du d6but au n° 37 c6t6 impair, rue R. Fran7ois, rue E. Reclus, rue H. Pomm6s, rue J.-J. Rousseau, rue L. Say.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0010	BUREAU 10	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS	RUE LAVOISIER	NON	NON		avenue P. Bert, cours Mar6chal Gallieni du n° 134 au n° 242 c6t6 pair, impasse Carros, impasse J. Marzat, impasse Sainte Marie, passage Sainte Marie, rue A. Laroze, rue Ch6ris, rue de Bazailles, rue de Coulmiers, rue de la M6diocrit6 du d6but au n° 60 c6t6 pair et du d6but au n° 47 c6t6 impair, rue de la passerelle, rue de la Renaissance, rue des Anciens Talus, rue du Quatorze Juillet du n° 163 au n° 188 c6t6 pair / impair, rue du Quatre Septembre du n° 34 6 la fin c6t6 pair et du n° 39 6 la fin c6t6 impair, rue Edison, rue Pougnet, rue Redeuilh.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0011	BUREAU 11	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS	RUE LAVOISIER	NON	NON		avenue de la Mission Haut-Briou du d6but au n° 208 c6t6 pair et du d6but 6 la fin c6t6 impair, avenue de la Gare, avenue Vieille Tour du d6but au n° 130 c6t6 pair et du d6but au n° 119 c6t6 impair, impasse Vieille Tour, chemin Gaston, cours Mar6chal Gallieni du n° 244 6 la fin c6t6 pair, impasse Psybousquet, rue Psybousquet, place du Onze Novembre, place Mozart, rue Ad6r, rue Avison, rue Br6mont6, rue D. Pappin, rue Diderot, rue Dubernat, rue E. Rostand, rue E. Dolet, rue G. Deney, rue Lafon, rue Lavoisier, rue L. Blanc, rue M. Semblat, rue Petite Mission.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0012	BUREAU 12	GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS	RUE LAVOISIER	NON	NON		avenue Sainte Marie, impasse F. Ausouin, rue A. Pressemanne, rue de la M6diocrit6 du n° 62 6 la fin c6t6 pair et du n° 49 6 la fin c6t6 impair, rue Dugasch6in, rue E. Branly, rue F. Izer, rue Gutenberg, rue Porte Bonheur, rue Roustaing du n° 28 6 la fin c6t6 pair et du n° 37 6 la fin c6t6 impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0013	BUREAU 13	ECOLE MATERNELLE	AVENUE JEAN JAURES	NON	NON		impasse Bouvreuil, impasse J. Delord, impasse Martinon, impasse M. Perr6in, passage Fontan, rue A. Durand, rue Bourgeois, rue de Caudr6s, rue de la Paix, rue du Puits, rue E. Robin, rue Fourcand, rue H. Sicard, rue J. Jaures, rue L6onville, rue P. Doumer, rue R. Goblet, rue Rouget de Lisle.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0014	BUREAU 14	ECOLE MATERNELLE	AVENUE JEAN JAURES	NON	NON		all6e Candide, place C. Desmoulins, route de Toulouse du n° 53 au n° 121 c6t6 impair, rue A. Comte, rue d'Alsace, rue de Balzac, rue de Freycinet, rue de Suzon du n° 210 6 la fin c6t6 pair et du n° 223 6 la fin c6t6 impair, rue Delun6s-Montaud, rue Desferret-Rochereau, rue Coland Moll, rue Gay, rue G. Biot, rue J. Moulin, rue L. Bordier du d6but au n° 36 c6t6 pair et du d6but au n° 39 c6t6 impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0015	BUREAU 15	ECOLE MATERNELLE	AVENUE JEAN JAURES	NON	NON		impasse Agn6s, impasse Bontemps, rue Bontemps du n° 72 au n° 78 c6t6 pair et du n° 31 6 la fin c6t6 impair, route de Toulouse du n° 123 au n° 273 c6t6 impair, rue de la V6rit6, rue de Leyssotte du d6but au n° 39 c6t6 impair, rue du Colonel Picard, rue F. S6v6ne du n° 216 6 la fin c6t6 pair / impair, rue J. Zabita, rue P. Sauboua, rue P. Massieux, rue Bosp6rie du n° 126 6 la fin c6t6 pair / impair, rue Vergnati6n, rue Voltaire.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0016	BUREAU 16	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		passage C. Thomas, rue A. Carles, rue B. Pascal, rue Blumet, rue Condoret, rue Commandant Charcot, rue du Professeur Jeanneney, Rue E. Herriot, rue F. S6v6ne du d6but au n° 215 c6t6 pair / impair, rue J. Cocteau, rue Jouis, rue Lafontaine, rue L. Blum, rue M. Montaigne, rue P. Romain, rue R. Vach6, rue Verdoux.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0017	BUREAU 17	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		impasse Bel-Air, impasse des Arelles, impasse des 6llets, impasse des Platanes, impasse des Roissignols, passage des Marguerites, passage des Tulipes, rue Bayard, rue Bontemps du d6but au n° 36 c6t6 pair et du d6but au n° 29 c6t6 impair, rue C. Thomas, rue de Leyssotte du n° 41 au n° 177 c6t6 impair, rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, rue G. Pompidou, rue R. Aron.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0018	BUREAU 18	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		chemin de B6n6dictine, impasse des Acacias, impasse des Bleuets, impasse des M6anges, impasse des Mimosas, impasse des Primev6res, impasse Duprat et Durand, passage du Muguet, place Peydavant, rue Aldou, rue C. Fran7es, rue de Leyssotte du n° 179 6 la fin c6t6 pair / impair, rue des Cam6lias, rue du Bois Gentil, rue du G6n6ral Bordes du n° 44 6 la fin c6t6 pair et du n° 39 6 la fin c6t6 impair, rue du G6n6ral Chanzy du n° 8 6 la fin c6t6 pair / impair, rue du G6n6ral Sarrai, rue E. Michelet, rue Lafitte du d6but au n° 41 c6t6 pair / impair, rue Pacaris, rue Peydavant du n° 164 6 la fin c6t6 pair et du n° 159 6 la fin c6t6 impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0019	BUREAU 19	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		avenue G. Lasserre c6t6 impair, avenue P. Lapie, place du Pr6sident Wilson, place Franklin, rue de Tr6m6nege, rue de Verdun, rue du G6n6ral Bordes du d6but au n° 42 c6t6 pair et du d6but au n° 37 c6t6 impair, rue du G6n6ral Chanzy du d6but au n° 7 c6t6 pair / impair, rue du G6n6ral Margueritte, rue du G6n6ral Percin, rue du Mar6chal Foch, rue Montesquieu, rue Peydavant du n° 130 au n° 162 c6t6 pair et du n° 137 au n° 157 c6t6 impair.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0020	BUREAU 20	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		all6e des Peupliers, avenue de Brouil, avenue de l'Universit6 du d6but au n° 19 c6t6 pair / impair, avenue de Thouars du d6but au n° 70 c6t6 pair / impair, avenue du Ch6teau, avenue du Lyc6e, avenue G. Cl6menceau, avenue Marly, cours de la Lib6ration du n° 452 au n° 562 c6t6 pair et du n° 457 au n° 571 c6t6 impair, place du Premier Mai, rue A. Charbonnet, rue L. Bourgeois, rue P. L. Courrier.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0021	BUREAU 21	ECOLE PAUL LAPIE	RUE DU GENERAL MARGUERITTE	NON	NON		all6e Baudrimont, all6e P. de Couberin, all6e R. Larosagnac, avenue de la Mission Haut-Briou du n° 210 6 la fin c6t6 pair / impair, avenue des Facult6s, avenue Roul, impasse Roul, avenue Vieille Tour du n° 211 6 la fin c6t6 impair, cours de la Lib6ration du n° 342 au n° 450 c6t6 pair et du n° 317 au n° 455 c6t6 impair, esplanade des Arts et M6tiers, rue du Docteur Daupex, rue du G6n6ral Andr6, rue E. Renan, rue F. Mitterrand, rue J. Guesd6, rue M. Sangnier, rue Mattoin, rue P. Nouilles du n° 41 6 la fin c6t6 pair / impair, rue Pr6vost.
2	BORDEAUX	3	3331	Talence	33 522	Talence	0022							

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

AR	Arondissement	Circo Mg	CA	Canton	CodetInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	AdresseBureauVote	AdresseZBureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 531	Tizac-de-Curton	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	11	3321	Le Nord-Libournais	33 532	Tizac-de-Lapouyade	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 533	Toulenn	0001	COMPLEXE SPORTIF	30 rue de Vincennes		OUI	NON		Allée de la Chénarac - Allée de la Fontaine - Allée des Aubiers - Allée des Châtaigniers - Allée des Chênes - Allée des Ecureuils - Allée des Genêts - Allée des Quatre Vents - Allée des Rosiers - Allée des Sîlènes - Allée des Vignes - Allée du Bois - Allée du Petit Parc - Allée du Peuplier - Chemin des Menjots - Chemin Le Sable - Hameau de Vincennes - Route de Beau Fossé - Route de Jean Blanc - Route de Landiras - Route de Villandrout - Rue de Gazette - Rue de Millasso - Rue de Vincennes - Rue des Erables - Rue des Vidoux - Rue Tustoc
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 533	Toulenn	0002	ESPACE CULTUREL	81 AVENUE DU 8 MAI 1945		NON	NON		Allée de Louloment - Allée des Acacias - Allée des Violettes - Allée du Tertre - Allée Louis Langlois - Avenue du 8 mai 1945 - Avenue du Stade - Avenue Saint Julien - Chai Neuf - Chemin des Graves - Courbon - Impasse de Cantau - Impasse de Gavach - Impasse de Gravière - Impasse des Pms Franc - Impasse du Château d'Eau - Maillard - Place de l'Horloge - Route de Bordaux - Route de Gavach - Route de la Garonne - Route de l'Agille - Route de Séves - Route du Château de Malle - Route du Château Respide - Hameau de Tourte - Route du Mourgat - Rue de Cantau - Rue de Jean Cabos - Rue de la Caminasse - Rue de la Garonne - Rue de l'Eglise - Rue des Pms Francs - Rue des Vignerons - Rue du Château d'Eau - Rue du Mayne
2	BORDEAUX	4	3311	Créon	33 535	Tresses	0001	MAIRIE	5 AVENUE DES ECOLES		OUI	NON		Allée de Paluday, Avenue de LAUDUC, Avenue de Sédailhac, Avenue des trois lieues, Avenue du Périgord, Chalet de Fabre, Chemin de Fabre, Chemin de Lapeyre, Chemin de Périnet, Chemin Lacanau, Clos du Mayne, Hameau de Fabre, Hameau du Bourdieu, Haut de Fabre, Lotissement les Arelles, Lotissement les Hauts de Tresses, Lotissement les Lauriers, les Lilas, Sacchi, les Mestives, rue de Guignan, rue des Faures, rue du Bourdieu, rue du Mayne, Lotissement le Verger, Rue du Tasta, Impasse Sarzeau
2	BORDEAUX	4	3311	Créon	33 535	Tresses	0002	RESTAURANT SCOLAIRE-ECOLE ELEMENTAIRE	5 AVENUE DES ECOLES		NON	NON		Allée Armendau, Allée de la Clairière, allée de la colline, allée des champs, allée des ombrages, allée du Biré, allée du Bosquet, allée du château, allée du Desclaux, allée du Domaine, avenue de mélae, chemin de Bériny, chemin de Comtesse, chemin Salvador, domaine Cantosse, impasse Amenaud, impasse du ruisseau, Lotissement Fontaudin 1, Lotissement Fontaudin 2, Lotissement les Mirabelles, Lotissement les Pommeries, Lotissement les Trois Seurs, Lotissement le Masage, Résidence Les Hauts de Bégye, rue de Bégye, lotissement du Château, Clos Gilbert, Rue des Vignerons, Allée de la Lisotte
2	BORDEAUX	4	3311	Créon	33 535	Tresses	0003	ECOLE MATERNELLE	2 AVENUE DES ECOLES		NON	NON		Allée du Bassin, Avenue de Mares, Avenue des 4 vents, Avenue des écoles, Avenue du Desclaud 1, Avenue du Desclaud 2, Chemin de Peychon, Clos de Queyron, Domaine de Peychon, Hameau de Perrin, Clos Lemy, Lotissement le Parc, Lotissement la Seguinie, Lotissement l'églantine, Lotissement le Mélanca, Lotissement Lafoisse, Lotissement Millépoux, Zone Artisanale, rue du Meunier, Allée de la Mouture, Rue Pascal, Impasse du rucher, Clos du Tomelmer, Allée des Mimmas, Impasse Maramalos, Rue du Hic, Rue du Pain, Rue de la Timmoille
2	BORDEAUX	4	3311	Créon	33 535	Tresses	0004	ECOLE ELEMENTAIRE	7 AVENUE DES ECOLES		NON	NON		Allée de Beysellance, Allée de la Chaumière, Allée de la Fourcade, Allée des Ormes, Allée du Charpentier, Allée du Piouret, Allée Jean Hourat, Avenue de Brame, Avenue des Bons enfants, Avenue Jean François Dupuch, Chemin belle étoile, chemin de Bibonne, chemin des Horie, chemin de Cadene, chemin de Joblots, chemin de l'ancienne cure, Chemin de la Perrière, Chemin de Merle, Chemin de Petrus, chemin de vidau, Chemin du Moulin, domaine fontemille, domaine belle étoile, domaine de Isennes, domaine de Lachaux, Hameau du Collège, impasse du Moulin, Lotissement les Chênes, Lotissement la chatagnerie, Lotissement la Clairière, Lotissement le Lavoir, Lotissement Les Alisiers, Place du Marronnier, Résidence le Bourg, Résidence le Charpentier, rue de Bibonne, rue de l'église, Clos Vigneupied
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 537	Uzeste	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 380	Val-de-Livene	0001	SALLE DES MARIAGES	SAINT CAPRAIS DE BLAYE		OUI	NON		commune déléguée de Saint-Caprais-de-Blaye
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 380	Val-de-Livene	0002	SALLE DANIEL LHOUMEAU	MARCILLAC		NON	NON		commune déléguée de Marçillac
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 018	Val de Virvée	0001	AUBIE ET ESPASSAS	MAIRIE		OUI	NON	DELIMITE PAR	(@ SALIGNAC) ALLEE DE BEAULEU, ALLEE DE LA MAISON NEUVE, ALLEE DE MICHELLE, ALLEE DU GAYE, ALLEE DU MANEGE, CHEMIN DE GROZE, CHEMIN DE FILLON, (@ AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DE LA GARDE, CHEMIN DE POLU, CHEMIN DE SOLESSE, (@ SALIGNAC) CHEMIN DES ALLARDS, (@ AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DES BONNES, (@ SALIGNAC) CHEMIN DES SOURDIERES, CHEMIN DU CRELA, (@ AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DU MOULIN DE MOREAU, (@ SALIGNAC) CHEMIN DU TRETZY, (@ AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DU PUYFAURE, IMPASSE DE BARQUILLEU, IMPASSE DE BUFFAUD, IMPASSE DE CHARLEU, IMPASSE DE DEVMOT, IMPASSE DE PIVAIN, IMPASSE DE POLU, IMPASSE DES CARRIERES, IMPASSE DES CAVALLONS, (@ SALIGNAC) IMPASSE DU CAVALIER, (@ AUBIE ET ESPASSAS) IMPASSE DU LAVOIR, IMPASSE DU PRELIER, IMPASSE DU PUYFAURE, IMPASSE FOND D'AUBERT, IMPASSE FONTAINE DE POLU, IMPASSE MARCALLOU, (@ SALIGNAC) ROUTE DE CALVADIEU, ROUTE DE SAINT GENIES, (@ AUBIE ET ESPASSAS) RUE D'AUBIE, RUE D'ESPASSAS, RUE DE BARPOUILLEY, RUE DE BOUCHON, RUE DE BOULLIAS, RUE DE BUFFAUD, RUE DE CHARLEU, RUE DE DEVMOT, RUE DE FOND D'AUBERT, RUE DE GAZILLON, RUE DE LA CARBONNE, RUE DE LA GERBAUDE LOT LES VIGNES, RUE DE MAUBRAT, RUE DE MOREAU, RUE DE MULLET, RUE DE PIOTE, RUE DE PIVAIN, RUE DE SOLESSE, RUE DE VEYRETTE, RUE DES CHARMILLES, RUE DES PEUPLIERS, RUE DU 19 MARS 1962, RUE DU BARRAIL, RUE DU BOURG, RUE DU CHATEAU DE BUFFAUD, RUE DU CROS, RUE DU PUYFAURE, RUE DU VIEUX PLANTIER, RUE DU VIEUX PUYFAURE, RUE DU VIGNEAU
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 018	Val de Virvée	0002	SAINT ANTOINE	SALLE DES FETES		NON	NON	DELIMITE PAR	(@ SAINT-ANTOINE) ALLEE DES PELUJERS, ANCIENNE RN 10, (@ AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DE BOIS MARIN, CHEMIN DE DAVID, (@ SAINT-ANTOINE) CHEMIN DE GALLET, (@ AUBIE ET ESPASSAS) CHEMIN DE GORIN, CHEMIN DE LA GRUPE, IMPASSE DE LA POSTE, IMPASSE DE SOUBIOLE, IMPASSE DU MASSON, (@ SAINT-ANTOINE) LE CHEMIN DE MARIETTE, LOTISSEMENT DU RUISSEAU, (@ AUBIE ET ESPASSAS) LOTISSEMENT LA COMMANDE, (@ SAINT-ANTOINE) PASSAGE DES PEUPLIERS, PLACE DE L'EGLISE, RESIDENCE LE CLOS GALLET, RUE DE PARTIQUERLONGUE, (@ AUBIE ET ESPASSAS) RUE DE BOIS MARIN, RUE DE JOSEPH, (@ SAINT-ANTOINE) RUE DE LA COMMANDERIE, (@ AUBIE ET ESPASSAS) RUE DE LA GRUPE, RUE DU CHEMIN DE LA GRUPE, RUE DU GRAND ETIENNE, RUE DU PINET, (@ SAINT-ANTOINE) RUE DU RUISSEAU
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 018	Val de Virvée	0003	SALIGNAC	MAISON DU TEMPS LIBRE		NON	NON	DELIMITE PAR	(@ SALIGNAC) ALLEE DES FLEURS, ALLEE DES LILAS, AVENUE DE LA REPUBLIQUE, CHEMIN DE AMBAUD, CHEMIN DE BARRAUD, CHEMIN DE BEAU COURT, CHEMIN DE BICOU, CHEMIN DE CHABRAN, CHEMIN DE GRABIT, CHEMIN DE FUZERAT, CHEMIN DE GUILLEBEAU, CHEMIN DE L'EAU DOUCE, CHEMIN DE L'ESTYROT, CHEMIN DE L'OLIGEAIE, CHEMIN DE LA GRAND CROIX, CHEMIN DE LA MERCEURIE, CHEMIN DE NODIN, CHEMIN DE NOUGUERIE, CHEMIN DE PONTRAPE, CHEMIN DE ROLLE, CHEMIN DE SAVARIAS, CHEMIN DE TAREYROIS, CHEMIN DES NAUVES, CHEMIN DES RENARDIERES, CHEMIN DU CLUZET, CHEMIN DU MAJUREAU, IMPASSE DU CABERNET, IMPASSE DES ECOLES, IMPASSE DU CHENE, IMPASSE DU MOULIN, IMPASSE DU RUCHER, IMPASSE DU SALIGNON, L'EAU DOUCE, LA MAHELLE, LE HAMEAU DE BLUAT, LE HAMEAU DU CEP, LES JARDINS DE BICOU, LOTISSEMENT DE MANNE, MORINAT, ROUTE DE LAUBERTRIE, RUE DE L'EGLISE ST PIERRE, RUE DES ECOLES 2, RUE DU MERLOT
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 538	Valeyrac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 539	Vayres	0001	SALLE DU BLASON	44, AVENUE DE LIBOURNE		OUI	NON	COMPRIS DANS	Le confluent du Gestas et la rivière Dordogne en limites séparatives au sud entre les communes d'Arveyres, de Saint-Germain-du-Puch, Beychac-et-Caillan, sur la partie sud de la RN 89 ainsi que le Bourg de Vayres, de l'Avenue de Libourne, l'Avenue Juncazet, le Chemin du Pin et la Filature
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 539	Vayres	0002	ECOLE MATERNELLE	42, AVENUE DU THIL	Lieu-dit SAINT-PARDON	NON	NON	COMPRIS DANS	Le confluent du Gestas et la rivière Dordogne en limites séparatives du nord entre la commune d'Izon et au nord de l'Avenue d'Arveyres
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 539	Vayres	0003	SALLE POLYVALENTE	44, AVENUE DE LIBOURNE		NON	NON	COMPRIS DANS	En limites séparatives des communes de Beychac-et-Caillan, Saint-Sulpice-et-Cameyrac au nord de la RN 89, incluant les lieux dits Grand Cazau, Gayat, l'Avenue de Bel Air, l'Avenue du Stade (de part et d'autre de la voie) et jusqu'au 44 avenue de Libourne (marie)
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 540	Vendays-Montalivet	0001	MAIRIE DE VENDAYS			OUI	NON		Vendays
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 540	Vendays-Montalivet	0002	ECOLE DE MONTALIVET			NON	NON		Agglomération de Montalivet
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 541	Vensac	0001	MAIRIE	le bourg		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 542	Vézac	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 543	Verdelais	0001	ECOLES	PLACE DE VERDELAIS		UNIQUE	NON		Toute la commune
4	LESPARRE-MEDOC	5	3322	Le Nord-Médoc	33 545	Vertheuil	0001	RESTAURANT SCOLAIRE			UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3310	Les Coteaux de Dordogne	33 546	Vignonet	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3329	Le Sud-Gironde	33 547	Villandrout	0001	MAIRIE	PLACE DU GENERAL DE GAULLE		UNIQUE	NON		Toute la commune
5	LIBOURNE	10	3316	Le Libournais-Fronsadais	33 548	Villégouge	0001	Salle des Fêtes	Place de la Libération		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0001	SALLE ASSOCIATIVE CHORALE 1	Domaine Saint Georges		OUI	OUI	DELIMITE PAR	Rue Henri Boisselier, place Aristide Briand, rue du Professeur Calmette, résidence Le Castel, résidence Le Château, rue du Commandant Charcot, avenue Marc Dormoy, rue Paul Doumer, Hôtel de Ville, rue Raoul Jourde, avenue du Maréchal Juin, rue du Levant, avenue Marchal Leclère du 1 au 35, rue Jean Mermoz, rue Guyonnet, Allée du Commandant Moos, rue du Professeur Roux, S.D.F., résidence Saint-Martin, rue de la Source, rue Traversière et rue Jules Verne et SDF rattaché à la commune de V.O.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0002	SALLE ASSOCIATIVE CHORALE 2	Domaine Saint Georges		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin Bel Air, rue Salvador Allende, rue Pierre Arruho, impasse du Béarn, château Beunon, allée de Beunon, avenue Georges Clémenceau, rue Aurélié Daeros, impasse de la Franche-Comte, rue de l'Hérault, impasse des Landes, allée Jules Lassassna, rue Jean Leconte, allée des Marguerites, rue Jean Pages, rue Marcel Pagnon, rue de Provence, impasse du Tam, route de Toulouse à partir du 482, rue du Trouquet, Château de Villeneuve, impasse du Clos Lorrain, impasse du Clos du Pin et la Maye et C.E.S. de la Maye
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0003	ECOLE MATERNELLE LA CASCADE	Entrée Avenue Edouard Bourlaux		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue de Bardiac, place Claude Bouraud, avenue Edouard Bourlaux, place Edouard Brarly, place Pierre Brossollet, place Joseph Capus, Home Marie Cuse, place Charles Dulain, place Saint-Eusèpy, place Michel Faveau, place du Docteur Fernand Grosse, place Docteur Lamaze, place Langevin, avenue de la Libération, impasse de la Libération, rue de la Libération, impasse de la Libération, rue des Lupins, place Marc Nouthaux, rue Roger Robert, avenue de Sciences, place Pierre Semard, avenue du Travail, place Ambroise Croizat, place Coquelin, place Joliot Curie, résidence Val d'eau Bourde, chemin de Leyssotte du 1 à la fin impair, rue des Peupliers et chemin des laes
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0004	MAISON POUR TOUS - CANTELOUP	Rue du Commandant Charcot		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée Aloyce, impasse Jacques Anquetil, résidence Anthinae rue Victor Jara, rue Nicolas Appert, impasse des Bénédictes, allée Louison Bobet, rue Calypso, rue Paul Cézanne, allée Chanteloiseau, rue Jacques Yves Cousteau, résidence Croix du Sud, rue Salvador Dali, rue Jean Frangard, rue Eugène Freyssinet, impasse Charles de Gaulle, rue Jean Grousset, rue Victor Jara, avenue Roger Lapébie, Haut Madère Ouest, chemin du Haut Madère, chemin des Maures, rue de la croix de Monjeux, rue Henry de Monthierin, rue Pablo Neruda, rue Pablo Picasso, avenue Pierre Prud'homme, impasse de la IV république, avenue de la République, rue Schyler, allée Saint-Joseph, rue Charles Tellier, rue Vincent Van Gogh, rue Yves Mamezac et avenue Pasteur
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0005	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE - REFECTORIE	Rue du 11 novembre		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée des Acacias, rue Alta Maya, place Jean-Jacques Bosc, rue Bosche, rue Britmann, rue Buchou, allée des Châtaigniers, rue Saint-Jean, rue Léon Jouhaux, chemin de Leyssotte du 2 au 50 pair, rue Elie Loumet, rue Jean-Louis Lyot, rue du 11 novembre, avenue de l'Orée du Bois, chemin des Orphelins, Hôpital Robert Picqué, route de Toulouse du 2 au 472 pair et du 207 au 481 impair et rue René Voisin.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0006	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MACE - SALLE DE JEUX	Rue du 11 novembre		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue André Amanieu, rue Yves Audilier, rue Léon Blum, allée du Château, rue Marcel Delattre, rue Dubos, allée Dubos, village Dubos, rue Alexandre Dumas, rue Gustave Flaubert, rue du Maréchal Joffre, rue Oueda, résidence La Rosquette, résidence Saint-Bris, rue Saint-Bris, rue Georges Texier, impasse de Toulouse et rue Max Bertin
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0007	JULES VERNE - SALLE PLURIVALENTE	Rue Colette Besson		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée de la Manufacture, rue Louis de Funès, avenue du 7 ^{ème} art, impasse Barreyre, rue André Bourvil, place de Courréjan, château Geneste, avenue Mirieu de Labarre, la Manufacture, rue Lino Ventura, rue Alain Mimoun, rue Colette Besson, rue Laurent Fignon, rue Philippe Destribats, rue François Dolto, rue Camille Muffat
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0008	ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE - REFECTORIE	Rue Paul-André Nouvel		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue du Mal de Lattre de Tassigny, allée Sallegourde, avenue du Gal de Castelnaud, rue Paul-André Nouvel, boulevard Cheverfin, rue du Hameau de l'Eglise, rue Guy-Moyat, chemin Touton, rue des Anciens d'A.F.N, chemin Tillon, impasse de Leyran, chemin de Leyran, Petit chemin de Leyran, allée des Ysoches, allée Olivier de Serres, impasse des Maratchères, impasse Adrien Duphil, chemin de Hourcade, impasse de Hourcade, chemin du Pas de la Côte, rue Adrien Duphil, château de Villeneuve
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0009	GYMNASE DU BOURG	Rue du Marechal Foch		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin de l'Abreuvoir, rue Pierre Benoit, impasse Pierre Benoit, chemin de la Caminasse, rue Albert Camus, allée Charlie Chaplin, rue Georges Courteline, rue Dalon, rue Georges Duhamel, place Marc Dulout, rue Euclide, impasse Galgon, chemin de Macau, hameau de Cante Blanche, château Galgon, chemin de Galgon, rue du Capitaine Gilles, allée du château de Guiteronde, chemin de Guiteronde, chemin de Guiteronde, impasse Camille Jordan, rue Melhan Bordes, rue Jean Moulin, chemin du port de Courréjan, rue Pythagore, impasse de la Roubine, rue du Docteur Schweitzer, rue Thales, rue Georges Charpak, le Petit Servantin, allée du Capitaine, rue Théodore Monod et avenue Gustave Goumouillou
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0010	GYMNASE DU BOURG	Rue du Marechal Foch		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée des Amaryllis, allée Emile Augier, rue Bois de Lalande, chemin de Cadraic, chemin de la Chartreuse, chemin des Croissonnères, allée Les Drosyon, rue Saint Réel Dupuy, avenue du Maréchal Foch, allée Henri Laccordaire, allée Emile Laurent, allée Franz Lutz, allée Stéphane Mallarme, Foyer La Marsande, allée Madame de Pompadour, allée Casimir de Pradines, allée Georges Sand, chauxtroupe Saint Réel, rue Saint Réel, Parc du Saint Réel, allée des Tulipes, rue Carlé Verneet, allée Verte Campagne, rue Paul Emile Victor, allée de Vignolles, rue Paul Ramard, Château Sallegourde, impasse Henri Dunant, allée Etienne Sabatié, rue J. Roland Pillet, rue Jean Xambilly et rue Marcel Hervé
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0011	FOYER LA FORET	Avenue Fernand Coin		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue des Alizés, rue Paul Bourgoïn, rue Louis Baillé, rue Louis Bréguet, avenue Fernand Coin, résidence les Finances, allée du Galipot, avenue Fernand Granet, avenue de Lahontan, résidence La Hontan, chemin du Minoau, rue Frédéric Mistral, rue de la Mousson, allée du Sous Bois, allée Jeanne Thoreores, allée Alfred de Vigny, rue François Donat et chemin des Sables
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0012	ECOLE MATERNELLE JULES FERRY - REFECTORIE	Rue Maurice Ravel		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue André Ampère, rue du professeur Auriac, square André Balland, rue Edouard Brarly, allée Jacques Brél, rue Thomas Edison, rue du Maréchal Galliéni, rue Galvani, rue Guy Lussac, rue René Laennec, rue Emile Lalanne, cité Julien Mabile, rue Denis Papin, résidence Pontac, château Pontac, place de Pontac, rue du Haut Pontac, allée Charles Trénet, impasse Charles Trénet, rue Maurice Uriol, rue Maréchal Laitouy, rue Commandant Marchand, chemin Baillois, rue Commandant et impasse des Pyrnées
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0013	ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY - REFECTORIE	Rue Maurice Ravel		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin de la Balisque, rue Blaise Cendrars, allée Dalphonse, allée Darfort, chemin du Frezat, chemin de Gamarde, chemin de la Gravette, rue des Jacobins, rue Saint Just, impasse Marat, le Moulin de l'Eau Blanche, Impasse Necker, résidence les Nivandes, rue Gérard Philippe, avenue des Pyrénées à partir du 156 pair et à partir de 171 impair, rue Maurice Ravel, impasse Robespierre, rue Claude Schoelcher, chemin de Terrefort, allée de Causa, allée Alexis de Basquiat, rue du docteur Fleming, rue Jean Gabris, rue Charles Goussoud, rue Antoine Lavostier, rue André Messager, rue du 19 mars 1962 et Le Moulin de l'Eau Blanche
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0014	ECOLE MATERNELLE DELAUNAY - REFECTORIE	Place Schubert		NON	NON	DELIMITE PAR	Place Hector Berlioz, rue Georges Bizet, rue Frédéric Chopin, chemin de Couhins du 2 au 120 pair et du 1 au 119 bis impair, rue Victor Debussy, rue Louis Hérold, rue d'Irlande, rue Henri Marceille, rue Mozart, chemin d'Oquin, rue du Parc d'Ornon, impasse des Palmiers, rue Gabriel Pierre, rue Jean-Philippe Rameau, rue Auguste Renoir, rue Pierre de Ronsard, rue Rouget de Lisle, rue Camille Saint-Saëns, Place Schubert et résidence Trigant
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0015	ESPACE D'ORNON - REFECTORIE	Route de Léognan		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée des Amandiers, rue Louis Aragon, domaine de Beauséjour, allée de Beauséjour, rue Georges Brassens, chemin Carbonneux, chemin de Couhins, le Désert, avenue des Dolmens, rue Paul Eluard, avenue de Ferron, allée du Jassin, impasse des Lauriers, impasse des Lilas, rue André Malraux, chemin de Marillat, chemin de Méchères, rue des Menhirs, rue Paul Nizan, impasse de l'Obélisque, rue Paganon, domaine de Paugue, allée Pauliac, impasse Psycheulac, Psycheulac, rue Jacques Prévert, rue des Pyramides, rue Elsa Trialet, rue Paul Valéry, rue Jean Vigneron, rue Boris Vian, chemin des Vignerons, impasse de Pagnuetau et allée la Cénéma de Regaillou
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0016	ESPACE D'ORNON - REFECTORIE	Route de Léognan		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue des Alouettes, rue des Bleuettes, rue des Bolets, allée John Lewis Brown, impasse des Camélias, impasse des Campanules, C.E.S. de Chambéry, allée des Chanterelles, impasse des Colibris, rue des Colombes, allée des Coulemelles, impasse des Cignes, rue Joachim du Bellay, chemin des Foins, allée domaine de Gladly, rue Edgard Gladly, impasse des Goelands, impasse des Lactaires, route de Léognan à partir du 137, allée Magellan, rue des Mésanges, rue des Morilles, chemin de Paugue, impasse des Pimons, rue des Pleurottes, rue Gaston Rigaultou, impasse des Roses, rue des Tourterelles et allée des Iris
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0017	FOYER DES GRAVES	Place du XIV Juillet		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Vincent Auriol, rue Marcellin Berthelot à partir du n° 28, rue Ferdinand Buisson, rue Winston Churchill, rue René Coty, rue Pierre Curie du 2 au 80 pair et du 1 au 65 impair, résidence Pierre Curie, rue Jean Deubergier, rue Léon Gambetta, rue Léo Lagrange, Place de la Liberté, résidence la Moenne, place de la Moenne, rue Waldeck Rousseau, allée de Saint Ivs, résidence le Hameau de Saint-Ivs et place du XIV Juillet
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0018	ECOLE ELEMENTAIRE JULES MICHELET - REFECTORIE	Rue Jules Michelet		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Jean Bonnardel à partir du 22 pair et à partir du 31 impair, résidence le Clos de Bonnardel, rue Courbet, rue Pierre Curie à partir du 67 impair et à partir du 82 pair, rue Delacroix, rue Jules Dupré, rue Anatole France à partir du 29, rue Victor Hugo à partir du 25, rue Jean-Baptiste Lebas, rue de la Paix jusqu'au 79, résidence Plouc Solein, rue Raymond Poincaré, rue Toulouse Lautrec, chemin Brignon, allée de Platanes, avenue des Pyrénées du 1 au 169 impair et du 2 au 154 pair.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0019	ECOLE ELEMENTAIRE JULES MICHELET - SALLE DE JEUX	Rue Jules Michelet		NON	NON	DELIMITE PAR	Avenue Barret, rue Buffon, chemin Campanian, résidence Campanian, allée Chamfort, rue André Chénier, rue Condorcet, rue Madame d'Espina, Square Fabre, allée Fabre d'Églantine, rue Florian, rue Fontenelle, allée Gressot, rue de la Harpe, résidence La Hé d'Ornon, rue Alain Lesage, rue Mariusvay, rue Jean-François Marmontel, allée de l'Abbe Saint Pierre, Rue Les Quatre Platanes, parc Rignoux, impasse Madame Roland, allée de Brazzaville, allée des Cottages et Château Barret.

ANNEXE A L'ARRETE RECONDUISANT LE PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE A COMPTER DU 1er janvier 2021

AR	Arondissement	Circo lég	CA	Canton	CodéInsee	Commune	N°BV	DénominationBureauVote	Adresse1BureauVote	Adresse2BureauVote	Bureau centralisateur Commune (unique, oui, non)	Bureau centralisateur Canton	Mention périmètre (compris dans ou délimité par)	Périmètre
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0020	ECOLE MATERNELLE JULES MICHELET	Rue Jules Michelet		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin Becard, allée Brignon, impasse Brignon, rue Marcel Cachin, rue de Chambéry, Petit Chemin de la Générale, rue Fernand Jarnac, chemin Lalaurie, rue Jules Michelet, résidence Marc Nouaux, rue de la Paix, chemin des Ronces et rue Fernand Soors
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0021	ECOLE MATERNELLE JEAN JAURES - REFECTION	Rue du Professeur Chavannaz		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Honoré de Balzac, rue Henri Barbusse, rue du Professeur Bergonié, rue Bossuet, rue du Maréchal Bugeaud, résidence Parc de Chambéry, rue du Professeur Chavannaz, rue Jean Cocteau, rue du Professeur Daguin, rue Descartes, rue Camille Desmoulin, rue Saint-Exupéry, rue Henri Fabre, rue Félix Faure, rue Fénélon, rue Ferrère, Place Edouard Herriot, rue Issartier, rue Jean Jaures, rue Lafargue, rue Magenta, rue Georges Mandel, rue François Mauriac, rue Montaigne, rue Montesquieu, rue Parmentier, rue Walther Poupot, rue du Professeur Recheou, place Ernest Renan, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Jules Massenet, rue du professeur Armozan et rue Thiery
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0022	ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES - REFECTION	Rue du Professeur Chavannaz		NON	NON	DELIMITE PAR	Rue Alsace Lorraine, rue Arago, rue Jean Bart, rue Maryse Bastié, rue de la Boétie, rue Bolleau, rue de Brazza, avenue Carnot, rue Sadi Carnot, rue Champlain, rue Charles Chaumet, rue Jean Colbert, rue Christophe Colomb, rue Cornille, rue Daguy Trouin, rue Duplessis, rue Lucien Faure, rue Franklin, rue Gutenberg, rue Henri IV, rue Lafayette, rue Lamartine, rue Lebrun, route de Léognan du 26 au 136 pair et du 35 au 135 impair, avenue de la Liberté, rue Molière, rue Montcalm, rue Montgolfier, chemin de l'Abbé Moreau, rue Alfred de Musset, rue Nungesser et Coli, rue Jean Perrin, rue Rabelais, rue Jean Racine, rue Sully, rue Surcouf, rue Vauban, rue Vergingétoris, rue Voltaire, rue de l'Yser, rue Emile Zola, rue Jacques Cartier, rue Bertrand de Goth, rue Mongrand, place J.R. Guyon, rue Le Brix et rue Solferino.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0023	ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE - REFECTION	Rue A. Nobel		NON	NON	DELIMITE PAR	Allée Simone de Beauvoir, allée des Catalpas, rue Chateaubriand, rue Corot, rue du Professeur Demons, rue Diderot, rue Charles de Foucauld, place Melvin Jones, rue Lafontaine, rue Laplace, place du 8 mai 1945, rue du 8 mai 1945, rue des Mimosas, rue Alfred Nobel, rue Auguste Piccard, allée des Pins, rue de Verdun, résidence Versein, rue Sully Proudhomme, rue Marcellin Berthelot du 1 au 27, route de Léognan du 19 au 33 impair et du 20 au 24 pair, allée Petite Savoir, rue Anatole France du 1 au 28, rue Jean Bonnardel du 2 au 20 pair et du 1 au 29 impair et rue Victor Hugo du 1 au 24.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0024	ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - REFECTION	chemin Gaston		NON	NON	DELIMITE PAR	Résidence Sarcignan, rue des Aubépines, allée du Carrousel, rue des Chênes, rue des Églantiers, rue des Érables, rue des Fougères, allée du Lac, rue des Primevères, avenue Jean Rostand, allée des Tilleuls, place Pierre Versein, avenue Jean Monnet, rue Raymond Bierge, route de Léognan du 0 au 17, chemin Burgos et allée des Rosiers.
2	BORDEAUX	3	3333	Villeneuve-d'Ornon	33 550	Villeneuve-d'Ornon	0025	ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN - SALLE D'ACTIVITES	chemin Gaston		NON	NON	DELIMITE PAR	Chemin Gaston, chemin du Bruca, Petit chemin du Bruca, rue Marcel Cerdan, rue Jules Simon, allée des Charmes, Parvis Raoul Léonard Guillemot, allée Stonestreet, rue Raoul Stonestreet, rue Roger Senturenne, rue du Bois Nérès, impasse Gaston, avenue Maréchal Leclerc à partir du 36, impasse Yvon Mansencal, chemin de Sarcignan, place de Sarcignan et domaine de Baugé, le chemin Baugé
3	LANGON	12	3312	L'Entre-Deux-Mers	33 549	Villeneuve-de-Rions	0001	MAIRIE	Lieu dit Normand		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3313	L'Estuaire	33 551	Villeneuve	0001	MAIRIE			UNIQUE	NON		Toute la commune
3	LANGON	9	3315	Les Landes des Graves	33 552	Virelade	0001	MAIRIE	4 rue de la Mairie		UNIQUE	NON		Toute la commune
1	BLAYE	11	3320	Le Nord-Gironde	33 553	Virsac	0001	MAIRIE	105, Route de la Mairie		UNIQUE	NON		Toute la commune
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 554	Vyrac	0001	SALLE DES FETES			OUI	NON	DELIMITE PAR	au nord par l'avenue de Blanzac (exclue); à l'ouest par l'avenue des Tabernottes incluse; au sud par les communes d'Artigues-Près-de-Bordeaux, Tresses et Pompignac; à l'est par les communes de Montussan et Saint-Loubès
2	BORDEAUX	4	3317	Lormont	33 554	Vyrac	0002	SALLE DES FETES			NON	NON	DELIMITE PAR	au nord par les communes de Montussan et Sainte-Eulalie; à l'ouest par les communes de Sainte-Eulalie et Lormont; au sud par la commune d'Artigues-Près-de-Bordeaux et l'avenue de Blanzac incluse; à l'est par l'avenue des Tabernottes (exclue)